



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

Conseil général
Autorités communales

PROCES-VERBAL
Plenum du 10.09.25
Du 10.09.2025, N°/2021-2024

Lieu : Salle polyvalente de Bruson
Heure : 19h30

Bureau : Julien Vaudan, Président
Guillaume Amos, Vice-président
Emily Vaudan, Secrétaire
Tora Löff, Membre scrutateur
Christophe Vaudan, Membre scrutateur

Excusé(s) : /

Prise du PV : Céline Délitroz, avec le système d'enregistrement Recapp

Invité(s) : Stéphane Luisier, pour le point 4

Ordre du jour

01. **Contrôle des présences**
02. **Approbation – modification de l'ordre du jour**
03. **Approbation du procès-verbal du Plenum du 11 juin 2025**
04. **Information sur la situation d'Altis Groupe SA**
05. **Coefficient d'impôts pour 2026 de 1.0**
06. **Taux d'indexation pour 2026 de 176%**
07. **Crédit budgétaire concernant le soutien à Blatten de CHF 107'850.- (rubrique 0220.3199.50)**
08. **Réponse au postulat « Demande de soutien financier d'urgence en faveur des entreprises, des restaurateurs, des commerces ainsi que des habitants du Haut val de Bagnes » du 10.06.25 (P09)**
09. **Présentation du Programmes de législature – Les mesures**
10. **Information sur la création de la fondation communale du logement d'utilité publique**
11. **Information sur le Centre sportif**
12. **Divers**

Résumé des discussions

Contrôle des présences

Julien Vaudan ouvre la séance en accueillant la presse et les citoyens.

Tora Löff présente le nouveau membre du Conseil général, Christophe Gaillard. Âgé de 50 ans, marié et père de deux adolescents, il a travaillé dans les banques puis comme agent d'assurance à Verbier. Passionné par l'art contemporain, la photographie et les activités de plein air comme le snowboard et le VTT, il s'engage en politique pour l'avenir des enfants.

Le Conseil a ensuite procédé au contrôle des présences : 51 présents, 5 excusés et 4 absents.

Approbation ou modification de l'ordre du jour

L'ordre du jour modifié est approuvé.

Approbation du procès-verbal du Plenum du 11 juin 2025

Le procès-verbal du 11 juin 2025 est approuvé.

Information sur la situation d'Altis Groupe SA

Lors du plenum, Fabien Sauthier et Stéphane Luisier ont présenté la situation financière critique du groupe Altis. Depuis le renouvellement du conseil d'administration en juin 2025, un audit et plusieurs mesures d'assainissement ont été lancés face à des pertes importantes en 2024 (près de 1,87 million) et une trésorerie très tendue, avec un endettement total de 55,4 millions, dont 32,2 millions auprès de la commune de Val de Bagnes. La situation résulte de recettes inférieures aux prévisions, d'une hausse des charges, de déficits dans certains services et d'investissements mal maîtrisés. Des mesures ont été prises pour réduire les coûts, optimiser la gouvernance, rationaliser les mandats externes, supprimer des postes et ajuster les investissements afin de rétablir un cash-flow positif. La Commune a débloqué 13 millions pour assurer la trésorerie à court terme, avec un prêt complémentaire prévu pour couvrir les besoins restants. L'objectif est de stabiliser le groupe, atteindre l'équilibre budgétaire en 2026, renforcer la gouvernance et recruter un directeur général capable de mettre en œuvre les mesures d'assainissement tout en assurant la pérennité et la confiance des parties prenantes.

Le Conseil municipal pourra, après réception des rapports d'audit, décider de mesures complémentaires, si nécessaire. L'objectif est de préparer le plenum du 8 octobre pour valider les décisions indispensables à la pérennité d'Altis, qui emploie 130 personnes, tout en maintenant les services régaliens de la Commune. Nicolas Maret a été remercié pour son travail sur l'audit et l'accompagnement du Conseil d'administration.

Coefficient d'impôts pour 2026 de 1.0 et taux d'indexation de 176%

Le Conseil a abordé le coefficient d'impôt et le taux d'indexation pour 2026. Le coefficient d'impôt, qui fixe le niveau de taxation communale, est proposé à 1, comme depuis 2011, et le taux d'indexation, destiné à compenser la progression « à froid » des revenus, est maintenu à 176%. La COGEST a soutenu ces mesures, jugées favorables pour les contribuables. Les deux décisions ont été adoptées à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil général approuve, à l'unanimité, le coefficient d'impôts pour 2026 de 1.0.

Le Conseil général approuve, à l'unanimité, le taux d'indexation pour 2026 de 176%.

Crédit budgétaire concernant le soutien à Blatten de CHF 107'850.- (rubrique 0220.3199.50)

Le Conseil général a examiné le crédit budgétaire destiné au soutien de la commune de Blatten, d'un montant de 107'850 francs. Mélanie Mento a expliqué que ce montant correspond au calcul exact en fonction du nombre de citoyens et s'inscrit dans une démarche coordonnée au niveau du district, complétée par un soutien bourgeoisial distinct. La COGEST a soutenu cette initiative. Le Conseil général a approuvé le crédit à l'unanimité.

Le Conseil général approuve, à l'unanimité, le Crédit budgétaire concernant le soutien à Blatten de CHF 107'850.- (rubrique 0220.3199.50).

Réponse au postulat « Demande de soutien financier d'urgence en faveur des entreprises, des restaurateurs, des commerces ainsi que des habitants du Haut val de Bagnes » du 10.06.25 (P09)

Le Conseil général a abordé la réponse intermédiaire au postulat concernant une demande de soutien financier d'urgence pour les entreprises, commerces, restaurateurs et habitants du Haut val de Bagnes, suite aux intempéries de juin. Mélanie Mento a précisé qu'il s'agit d'un point de situation et non d'une réponse définitive. La Commune a déjà accordé des aides similaires à celles de 2024, adaptées à la durée de fermeture de la route cette année, et a traité chaque demande au cas par cas, y compris pour les commerces n'ayant pas sollicité d'aide l'an dernier. L'objectif est également de définir des règles générales pour de futurs événements. Le postulat reste donc ouvert, et une réponse finale sera communiquée ultérieurement. Des montants par domaine d'activité ont été présentés graphiquement. L'affaire reste à suivre.

Présentation du Programmes de législature – Les mesures

Le Conseil a présenté le programme de législature 2025-2028, axé sur 25 projets prioritaires parmi les 90 recensés dans la Commune, tout en laissant la possibilité aux autres projets d'avancer. Ces projets couvrent des domaines variés tels que le bien-être, l'éducation, le sport, la culture, le logement et la mobilité. Parmi eux figurent notamment la crèche UAPE de Vollèges et l'école de Villette, pour répondre aux besoins démographiques, des politiques pour l'enfance, la jeunesse et les seniors, ainsi que la

modernisation des infrastructures sportives et de sécurité. La Commune souhaite également développer l'accessibilité numérique et la programmation culturelle, rénover des espaces conviviaux et soutenir le tourisme et la culture locale, tout en poursuivant des projets liés à la mobilité et à l'environnement.

Des questions ont été posées sur la liaison entre l'école de Villette et le projet Curala, les risques d'interdépendance entre les projets, les impacts financiers d'Altis et l'avenir de la Maison de Commune. Il a été précisé que l'école de Villette suivra un calendrier de concours en 2026, de développement en 2027, d'autorisation de construire en 2028 et de travaux prévus pour 2030-2031.

Chaque projet aura un conseiller porteur désigné pour présenter son avancement aux commissions. Le programme est consultable en ligne et un dépliant sera distribué aux citoyens. L'objectif principal est de concentrer les efforts sur les projets prioritaires tout en assurant un suivi global et la gestion des risques liés aux interdépendances.

Information sur la création de la fondation communale du logement d'utilité publique

Le Conseil municipal a présenté la création de la Fondation communale du logement d'utilité publique (FC-LUP) pour répondre à la pénurie de logements abordables à Val de Bagnes, notamment pour les jeunes, familles, personnes âgées et saisonniers. La fondation gèrera construction, rénovation et location de logements à loyer modéré, sous supervision du Conseil municipal et avec un conseil exécutif. Le financement proviendra de la Commune, d'acteurs privés et d'autres partenaires. Le premier projet sera à Médières, avec d'autres à venir. La fondation se développera progressivement après constitution des statuts et nomination du conseil.

Information sur le Centre sportif

Le centre sportif avance selon le planning, avec les aménagements intérieurs restants faciles à gérer et une ouverture prévue pour l'été 2028. Pendant la fermeture de la piscine extérieure, un programme temporaire est prévu pour les étés 2026-2027, incluant activités aquatiques et familiales.

La phase 3 du projet, qui pourrait intégrer patinoire ou logements sportifs, est différée et sera décidée début 2026 après échanges avec les partenaires. Le budget de cette phase n'est pas encore fixé.

La pose de la première pierre a eu lieu récemment avec un prestataire externe, mais le coût exact sera communiqué ultérieurement. Les décisions sur les piliers en béton dépendront du programme final de la phase 3.

Divers

Lors du point "divers", Michel Carron a demandé un état des lieux sur le chantier de la galerie du Fregnoley, et Fabien Sauthier a indiqué que les informations à jour étaient disponibles sur le site internet de la Commune. Julien Vaudan a ensuite rappelé les dates des prochains Conseils généraux et clos la séance en souhaitant une bonne soirée aux participants, en mentionnant la verrée prévue à la sortie.

PROCES VERBAL :

01. Contrôle des présences

Vaudan Julien : Bienvenue à tous à ce plénum du mois de septembre 2025. Je salue les citoyens au fond de la salle ainsi que la presse. Avant le contrôle des présences, nous allons présenter notre nouveau collègue. Christophe Gaillard sera présenté par Tora.

Löf Tora : Christophe Gaillard a 50 ans, il est marié et père de deux enfants de 17 et 14 ans. Il est agent d'assurance à Verbier depuis une vingtaine d'années, après avoir travaillé dix ans dans les banques à Zurich, Genève et Lausanne. Il est revenu au pays par attachement à ses racines. Il habite au Cotterg, dans la maison familiale qu'il a rachetée et rénovée au début des années 2000. Il s'intéresse à la culture, avec un faible pour l'art contemporain. Il pratique la photographie animalière, de paysage et graphique. Il fait du snowboard depuis près de 40 ans, ainsi que du VTT électrique et de la randonnée. Il s'engage en politique pour l'avenir de nos enfants. Nous sommes ravis qu'il nous rejoigne au Conseil général.

Vaudan Julien : Merci et bienvenue, beaucoup de plaisir parmi nous. Nous passons au contrôle des présences.

Nous sommes 51 présents, 5 excusés et 4 absents.

02. Approbation – modification de l'ordre du jour

Vaudan Julien : L'ordre du jour va être modifié. Le point 9 sera traité avant les décisions afin de libérer les intervenants externes. Ils pourront rester s'ils le souhaitent. Est-ce que quelqu'un s'oppose à passer le point 9 avant le point 4 ? Non ? Alors c'est accepté.

03. Approbation du procès-verbal du Plenum du 11 juin 2025

Vaudan Julien : Approbation du procès-verbal du mois de juin. Y a-t-il des commentaires ou corrections ? Non ? Alors le procès-verbal du plenum du 11 juin est approuvé.

04. Information sur la situation d'Altis Groupe SA

Vaudan Julien : Nous passons donc au point 9 : information sur la situation d'Altis Groupe SA.

Sauthier Fabien : Bonsoir à toutes et à tous. Lors de notre dernier plenum, je vous avais informés des difficultés financières du groupe Altis et de la position validée par le Conseil municipal. Après le renouvellement du conseil d'administration en juin, un important travail a été entrepris par les membres du CA. Un audit a été confié à Monsieur Nicolas Maret, en lien avec la fiduciaire FIDAG. La situation d'Altis a été présentée à la Commission des finances, puis hier au Conseil municipal, afin de préparer des décisions. À l'unanimité, le

Conseil municipal a décidé d'assurer la pérennité du groupe en soutenant les efforts du nouveau conseil d'administration. En toute transparence, le président du CA, Monsieur Stéphane Luisier, va vous présenter la situation actuelle d'Altis. Je reprendrai la parole après sa présentation.

Luisier Stéphane : Bonsoir à toutes et à tous. Merci Fabien de me donner la possibilité de présenter les informations nécessaires à la bonne compréhension de la situation financière du groupe Altis SA.

En préambule, je rappelle la composition du Conseil d'administration du groupe Altis. Il compte sept administrateurs : trois ont renouvelé leur mandat et, lors de l'assemblée générale du 6 juin dernier, quatre nouveaux administrateurs ont été élus, à savoir Madame Mélanie Mento, conseillère municipale, Monsieur Florian Perraudin, Monsieur Thierry Voutaz, président de Sembrancher, et moi-même. Lors de cette même assemblée générale, j'ai accepté la présidence du Conseil d'administration d'Altis ainsi que celles des différentes sociétés, notamment Sogesa, Sèdre, Gécal et Blue Ark.

Ce soir, je vais vous donner des informations. J'insiste : des informations. J'ai 30 à 35 minutes pour vous présenter une situation critique du groupe Altis. J'irai droit au but et il n'y aura pas de questions à la fin de cette présentation. Il s'agit d'un rapport financier établi par Monsieur Nicolas Maret, engagé comme chef des finances ad interim le 28 juillet dernier.

La présentation suivra ce plan : une rétrospective des événements, la présentation du groupe Altis, la situation financière avec explication des comptes 2024, les projections 2025 et la trésorerie. Puis les mesures déjà prises depuis le 6 juin, les réflexions sur les mesures d'assainissement, les flux entre la commune de Val de Bagnes et les sociétés, la situation du fonds de financement spécial du service des eaux, et enfin les mesures en cours et à venir.

Le 6 juin, il y a eu l'assemblée générale des sociétés du groupe Altis et la nomination des nouveaux administrateurs. Le 12 juin a eu lieu une séance d'information pour tous les administrateurs et actionnaires. Le 13 juin, un article est paru dans Le Nouvelliste. Le 18 juin, premier conseil d'administration ordinaire d'Altis Groupe SA, avec rencontre du personnel, des directeurs et du directeur général. Le 25 juin, première séance avec la fiduciaire FIDAG concernant l'audit.

En fouillant dans les finances, nous avons découvert d'énormes problèmes de trésorerie : près de six mois de retard sur les paiements de TVA, des fournisseurs bloqués, et seulement douze semaines pour assurer les salaires. Face à cela, nous avons décidé de lancer un audit et de mandater la fiduciaire FIDAG, déjà en charge du contrôle restreint.

Tout le mois de juillet, nous avons tenu des séances extraordinaires. Nous avons beaucoup écouté les directeurs, les employés et le directeur général. Le 25 juillet, nous avons validé le mandat d'audit et l'engagement de Monsieur Nicolas Maret comme chef des finances. Le 28 juillet, nous avons informé tous les actionnaires, directeurs et employés qu'un audit était mandaté et qu'il débiterait le 4 août. J'insiste : la transparence a toujours été totale, que ce soit avec le personnel, la Commune, la commission du personnel ou les actionnaires. Ce soir encore, nous allons vous présenter la situation avec la même transparence.

Le 4 août, Nicolas Maret est arrivé comme chef des finances ad interim. Le 18 août, nous avons enregistré trois démissions : le directeur des services énergétiques, déjà engagé ailleurs après l'assemblée générale ; Monsieur Pascal Cadet, directeur du service digital ; et Monsieur Joël Di Natale, directeur général. Ce même jour, nous avons nommé un directeur ad interim, Monsieur Yann Rodriguez, et désigné deux administrateurs délégués, Monsieur Florian Perraudin et moi-même.

Du 4 au 20 août, nous avons confirmé l'ampleur des problèmes de trésorerie. Le 21 août, j'ai informé personnellement le président de la commune de Val de Bagnes. Les 22, 28 et 29 août, j'ai informé Monsieur Jérôme Maret de la situation, compte tenu des nombreuses relations financières entre la Commune et Altis (prêts, conventions, etc.). Le 28 août, nous avons réuni le personnel pour l'informer de la gravité de la situation et des licenciements à venir, toujours dans un esprit de transparence.

Le 2 septembre, conseil ordinaire du Conseil d'administration d'Altis le matin et présentation de la situation financière à la COFI l'après-midi. Le 4 septembre, huit licenciements ont été effectués. Le 5 septembre, présentation de la situation financière au président du Conseil général. Le 9 septembre, décision du Conseil municipal sur les mesures urgentes, comme Fabien vous l'a expliqué. Et le 10 septembre, je suis là pour vous exposer la situation.

Voilà le travail réalisé depuis le 6 juin. Honnêtement, hériter d'une situation aussi catastrophique, je ne le souhaite à personne. Nous sommes face à une situation dramatique. Quand on m'a demandé d'accepter ce poste de président, on m'avait assuré que tout allait bien et que tout était fantastique dans cette société.

Le groupe Altis, c'est quoi ? La commune de Val de Bagnes détient aujourd'hui 25 % du groupe Altis, le reste est détenu à 25 % par SEDRE SA, 25% par GECAL SA et 25 % par SOGESA. La Commune est également actionnaire de la société SOGESA à hauteur de 50,01 %, avec les communes environnantes et Axpo qui possède 30 %. EVB SA appartient à 100 % à la commune de Val de Bagnes, SEDRE SA à 81,85 % avec Sembrancher, Bovernier et DransGrid. Blue Ark est détenue à 60 %, et GECAL à 85 % par la commune de Val de Bagnes, avec 15 % pour Sembrancher.

Concernant la situation financière du groupe, la perte 2024 a été annoncée lors de l'assemblée générale du 6 juin. Elle s'élève à 1'873'863 francs. Pourquoi cette perte ? Si vous regardez dans le mandat des gestions déléguées, il y a eu une énorme différence entre les heures projetées et les heures effectives.

Au niveau des produits des services énergétiques, les recettes sont très inférieures au budget. Le budget 2024 prévoyait 9,587 millions, les comptes affichent 6,586 millions. Pour les charges d'exploitation, le budget était de 6,067 millions. En 2023, elles s'élevaient à 3,760 millions, et en 2024 à 5,311 millions, soit une augmentation de plus de 41,2 %. Les charges de personnel ont augmenté de 14,8 %. Pas assez de chiffre d'affaires, trop de charges : cela a généré une perte de 1,673 million.

La commune de Val de Bagnes a dû se repositionner avec 2,5 millions, alors qu'une projection de perte de 750'000 francs pour 2025 existait déjà. Je reviendrai tout à l'heure sur l'exercice 2025.

Le détail de cette perte figure dans les comptes 2024, présentés par produit et activité. Pour Iris : recettes de 660'000 francs, charges de 1,5 million, soit une perte de 840'000 francs. Pour le solaire, le conseil de gestion délégué et les pompes à chaleur d'hiver : recettes de 3,373 millions, charges de 3,900 millions, soit environ 534'000 francs de pertes. Au total, les produits des services énergétiques affichent une perte de 2,05 millions en 2024, dont 840'000 francs pour Iris.

Des mesures ont déjà été prises sur Iris. Nous y reviendrons dans une autre séance, mais des décisions ont été prises pour stopper cette hémorragie, notamment sur le solaire et les mandats de contracting. Iris, c'est la gestion centralisée des installations techniques et la réduction de la facture d'énergie. C'est un produit développé en interne par Altis, qui n'a rien à voir avec les services régaliens, mais qui a creusé un trou financier, tout comme le service digital.

En ce qui concerne les services généraux, les coûts ont fortement évolué. En 2018, 3,47 millions, en 2021, 5 millions, en 2022, 5,5 millions et en 2024, 8,67 millions, soit plus de 3 millions de charges administratives supplémentaires, majoritairement en informatique sur la période 2022-2025. Rien que pour 2023 et 2024, on parle de 1,7 million, voire 2,29 millions de frais informatiques.

On constate une forte progression des coûts totaux des services généraux, avec une charge croissante pour Altis SA et pour les autres sociétés. L'objectif des mesures d'assainissement est de réduire ces coûts de 2,5 à 3 millions par an, afin de revenir à une structure proche de 5 à 5,5 millions par an, ce qui permettrait d'atteindre l'équilibre budgétaire en 2026.

Toujours sur les comptes 2024, si vous regardez les actifs, en bas, entourés de rouge, vous voyez les actifs incorporels. Aujourd'hui, pour nous, pour Monsieur Nicolas Maret et pour le Conseil d'administration, ces actifs ont une valeur quasi nulle, mais ils figurent encore dans les comptes 2024. Leur dépréciation, à hauteur de 3,74 millions, aura un fort impact sur les résultats 2025.

Dans les passifs, on voit des emprunts de 4,9 millions en faveur de la commune de Val de Bagnes, dont 2,5 millions peuvent se repositionner. Les dettes à court terme s'élèvent à 23,434 millions de francs. Altis doit ces montants à SOGESA, à SEDRE et à Energy Val de Bagnes, comme détaillé sur l'écran.

Pour 2025, les prévisions présentées à l'assemblée générale faisaient état d'une perte de 750'000 francs. Au 30 juin, on est plus proche d'un million. À cela s'ajoutera probablement la dépréciation des actifs incorporels (3,74 millions). Dans le scénario du pire, la perte 2025 pourrait donc atteindre 4 à 4,5 millions.

Je vous donne maintenant la situation de trésorerie entre 2018 et 2024. Si vous regardez le cash-flow d'exploitation, entre 2018 et 2024, la différence est de 2,5 millions. Quant au cash-flow d'investissements, entre 2018 et 2024, il a augmenté de manière exponentielle : 1,7 million, 2,9 millions, 3 millions. Le cash-flow libre est donc en négatif, en rouge.

Pour compenser ces cash-flows négatifs, il a fallu recourir à des prêts auprès de la commune de Val de Bagnes pour un total de 2,865 millions. Le graphique que je vous montrerai est très explicite.

La trésorerie du groupe Altis est donc extrêmement précaire. Elle s'est particulièrement détériorée depuis deux ans et nécessite des mesures d'assainissement fortes. Le graphique suivant montre clairement le free cash-flow en jaune. Comme il n'y avait pratiquement pas de cash-flow d'exploitation, les financements ont été massifs. Il a fallu aller chercher de l'argent à la Commune pour compenser les investissements, faute de liquidités. Le tableau est parlant pour la situation 2023-2024.

Avant de vous présenter la trésorerie plus en détail, il faut rappeler qu'Altis a aussi des dettes. Lorsqu'on planifie une trésorerie, on ne prend pas en compte les comptes courants intersociétés, ni les comptes débiteurs et les emprunts. Aujourd'hui, Altis a un endettement total de 55,407 millions de francs. Sur ce total, la commune de Val de Bagnes détient 32,240 millions de prêts à Altis, et les banques 23,167 millions, ce qui fait bien un endettement total de 55,4 millions, réparti entre la commune de Val de Bagnes et les établissements bancaires.

Dans ce tableau, il faut aussi regarder les échéances d'amortissement : elles s'échelonnent de 2027 à 2033, 2034 et au plus tard 2038. En résumé, sans cash-flow, il est impossible de faire des investissements tout en remboursant les dettes. Des solutions doivent donc être trouvées, et c'est ce qui a été discuté avec la commune de Val-de-Bagnes concernant la trésorerie.

Pour les comptes courants intergroupes, Altis avait dans ses comptes 2024 : 9,330 millions en faveur de SOGESA, 10,857 millions en faveur de SEDRE et 3,192 millions en faveur d'EVB, soit un total de 23,379 millions à ajouter aux dettes et prêts de 55 millions. C'est l'état actuel de la société.

Concernant la planification de trésorerie pour fin 2025, elle a été réalisée au plus proche du réel, avec des réserves pour certaines incertitudes, notamment sur les achats, les investissements et les travaux en cours, car la comptabilité n'était pas claire et précise. En entrant dans la société, nous avons demandé la trésorerie au Service des finances, mais il n'y en avait pas. Monsieur Maret a donc dû effectuer ce travail.

La trésorerie 2025 montre que dès août, nous étions déjà en négatif de 265'000 francs. Sans mesures correctives en septembre, nous aurions atteint un déficit de 4,5 millions, pour finir avec un manco de trésorerie de 15 millions au 31 décembre 2025. Des séances ont été tenues avec la commune et Monsieur Jérôme Marais pour trouver des solutions. Le Conseil municipal a décidé de débloquer environ 13 millions, échelonnés sur septembre, octobre et décembre 2025. Malgré cela, il reste un déficit d'environ 2 millions. Lors d'un prochain plénum extraordinaire, un prêt complémentaire de 2 millions sera sollicité pour payer salaires et fournisseurs et assurer une marge de départ pour 2026 de 1 à 1,5 million.

En résumé, le groupe Altis se trouve dans une situation de trésorerie très délicate à court terme. Cet apport ne résout toutefois pas les montants ouverts auprès des autres sociétés du groupe, soit 23,380 millions, qui nécessitent un examen approfondi et des mesures d'assainissement sur le long terme. L'endettement total reste donc de 55,4 millions, entre banques et prêts communaux.

Concernant les mesures déjà prises, la fiduciaire FIDAG a pour mandat de boucler les comptes au 30 juin 2025, de projeter le résultat au 31 décembre 2025 et de réaliser un contrôle ordinaire du système de contrôle interne. Le Conseil d'administration, les

actionnaires et la direction travaillent sur la stratégie, le positionnement, la gouvernance, les ressources humaines, l'image, la communication et l'identification des responsabilités.

Il est très important pour moi, en tant que président, de comprendre les causes et les responsabilités de cette situation catastrophique héritée. Monsieur Nicolas Maret, CFO à l'intérim, pilote les finances, analyse les pertes 2024, gère la trésorerie, planifie et réalise le reporting financier. Sur les tableaux présentés, le vert indique ce qui est déjà réalisé, le jaune ce qui est en cours et bien avancé, et les croix rouges ce qui reste à faire.

La gouvernance des structures du groupe est actuellement analysée : évaluation de la structure existante, réflexion sur une éventuelle holding, simplification ou fusion des entités, analyse de la gouvernance politique et proposition d'amélioration. La stratégie et le positionnement sont également évalués pour assurer la cohérence avec les produits et services, les opportunités de collaboration avec les entités du Grand Entremont et l'alignement avec la stratégie des propriétaires.

Le groupe Altis avait également mandaté des prestataires externes pour certains services, comme le digital et l'énergie, pour des coûts proches de 500'000 francs par an. Tous ces mandats ont été stoppés. Les retraites et non-renouvellements de départs, ainsi que les suppressions de postes prévues d'ici 2026, concernent environ 25 postes, dont 20 déjà supprimés. Certains postes devront être renouvelés, notamment pour le directeur général et certains directeurs opérationnels.

L'impact des mesures en cours : avec l'augmentation de capital et la réduction des dettes et intérêts, les charges administratives pourraient diminuer de 2 à 3 millions, ramenant le groupe à un équilibre comparable à 2021-2022. Certaines évaluations de projets informatiques ont été abandonnées ou décalées pour limiter les dépenses. Cependant, le but n'est pas d'arrêter complètement le digital ou l'énergie, mais de rationaliser et d'optimiser les coûts.

Il s'agit vraiment de redimensionner et de supprimer les contractings qui ont été réalisés dans le canton de Vaud, Fribourg ou ailleurs, et de rester à l'interne de la commune de Val de Bagnes, voire du Grand Entremont, afin de pouvoir travailler efficacement et réduire les charges. L'objectif est de retrouver un cash-flow suffisant pour réinvestir, assurer les amortissements bancaires et le remboursement des prêts.

On estime qu'avec ces mesures, le cash-flow d'exploitation pourrait se situer entre 2 et 3 millions. Il faudra ralentir légèrement les investissements, à hauteur de 500'000 à 1 million par an, ce qui permettrait de retrouver un cash-flow moyen annuel d'environ 1,1 million, permettant de réduire proportionnellement l'endettement et les prêts. L'objectif pour 2026 est donc d'équilibrer exploitation, investissement et financement.

Pour les mesures d'assainissement et les flux entre la commune de Val de Bagnes et les sociétés, plusieurs options ont été mises sur la table et présentées au Conseil municipal, et elles seront également discutées au Conseil général lors des prochaines séances. Ces mesures incluent la révision des contrats de pratique, comme ceux de SEDRE, les contrats de fermage, l'abandon éventuel de créances pour assainir une société fortement endettée, la conversion de prêts en capital-actions (notamment pour GECAL), ainsi que d'éventuelles augmentations de capital-actions.

La suite des opérations prévoit, dès le 17 septembre, de présenter ces mesures à la COGEST, d'agender un Conseil général extraordinaire pour le prêt de 2 millions et de prendre les décisions permettant d'assurer la survie du groupe. D'ici le 31 décembre 2025, les résultats finaux de l'audit seront disponibles, avec une revue du positionnement stratégique et de la stratégie des propriétaires, des activités de base, du développement régional et du développement mesuré.

Il faudra analyser la structure du groupe et la simplifier, revoir la gouvernance politique, effectuer les changements nécessaires et définir les responsabilités via l'audit ou un autre organe éventuellement désigné. Sur la partie RH, un travail a été fait pour recruter un directeur général capable de reprendre le flambeau. La démarche est avancée et un candidat très intéressé a été identifié, prêt à prendre ce rôle pour assurer la pérennité de la société et mettre en œuvre les assainissements nécessaires.

Monsieur Nicolas Maret, actuellement CFO ad intérim, a confirmé qu'il était d'accord pour reprendre la direction financière du groupe Altis sous cette nouvelle organisation. Ces étapes sont donc des nouvelles positives pour stabiliser le groupe.

Pour 2026 et les années suivantes, l'objectif est de retrouver une stabilité financière et organisationnelle, de regagner la confiance des clients, des collaborateurs, des citoyens et des actionnaires politiques, et de poursuivre les efforts pour réduire les coûts de l'énergie électrique pour les habitants de Val de Bagnes.

Enfin, au sujet de la presse, j'indique que, tant que l'audit complet n'est pas finalisé et que le Conseil général n'a pas pris de décisions lors du plenum du 8 octobre, aucune interview sur la situation d'Altis ne sera donnée.

Merci pour votre attention et je vous souhaite une très bonne soirée à toutes et à tous.

Vaudan Julien : Merci beaucoup Stéphane.

Sauthier Fabien : Merci Stéphane pour ce grand éclairage sur la société. Je crois que sur ton dernier slide, tu as déjà parlé un peu de ce qui va se passer pour le futur pour le Conseil général. Donc une chose importante, c'est que pour le 17 septembre, on va préparer un document qui sera déposé sur Teams, qui sera ouvert à tous les présidents et présidentes de commission, afin que vous puissiez y inscrire toutes les questions que vous aimeriez voir traitées le 17. À vous, dans vos commissions, de faire remonter à chacun de vos collègues les questions diverses et de les centraliser sur ce document.

Concernant la Commune, suite aux décisions prises hier, dont une partie a été mise sur un des slides de Stéphane, le Conseil municipal se réserve la possibilité, à la remise des rapports finaux d'audit, de requérir l'activation de mesures de contrôle complémentaires concernant cette situation. Cela veut dire que lorsque nous aurons l'audit, nous déciderons si nous voulons aller plus loin pour obtenir davantage d'éléments sur la situation, en lien avec le Conseil d'administration d'Altis. Je te passe la parole Julien.

Vaudan Julien : On répète les étapes. Pour nous, ce qui est important, c'est la semaine prochaine, le 17, la COGEST en entier, les présidents de chaque commission et le groupe énergie que nous avons nommé seront convoqués pour une réunion de présentation. Ce sera essentiellement ce que vous venez de voir, avec peut-être plus de détails sur les chiffres et sur les mesures présentées sur le dernier slide. Ensuite, le lendemain, donc le

18, l'ordre du jour du plenum d'octobre va partir, avec tous les documents, plus un fichier Excel rassemblant toutes les questions posées, comme nous l'avons fait lors du travail des comptes, afin que chacun puisse voir quelles questions ont été posées, assurant une transparence totale.

C'est vrai que le calendrier est un peu court, mais je crois que tout le monde a compris que la situation est sérieuse. L'objectif est de préparer le plenum du 8 octobre afin de prendre les décisions nécessaires. Vous avez déjà un avant-goût avec ce qui a été présenté. Voilà, c'est tout pour les prochaines étapes. Vous allez recevoir les convocations et nous pourrons prendre quelques questions si nécessaire, mais le travail principal se fera lors de la séance de mercredi prochain et des séances suivantes. Nous avons mis tout cela en place avant les vacances de la Toussaint. Merci beaucoup à tous, et surtout merci Stéphane pour cette présentation, qui ne nécessite pas vraiment d'ajouts. Le travail effectué est remarquable.

Sauthier Fabien : Je tiens à remercier Nicolas Maret qui n'est pas là ce soir, qui a fait un très gros travail et qui a bien sûr aidé le Conseil d'administration à pouvoir prendre certaines décisions et surtout le Conseil municipal. C'est lui qui nous a présenté dans le détail les éléments hier. C'est vrai, on est un peu comme vous, on est mis un peu devant le fait accompli mais on n'a pas le choix que d'aller vite aussi et aujourd'hui, je crois que la décision qu'on a prise hier à l'unanimité, je ne vois pas quelles autres décisions on aurait pu prendre. Je ne vois pas laisser tomber une entreprise telle que celle-là avec 130 employés. Donc aujourd'hui, pour vous maintenant, le Conseil général, ce sera de pouvoir valider toutes les futures démarches. Mais ensemble, on arrivera à remettre sur pied cette société et bien sûr en même temps par rapport à la Commune, c'est quand même toutes nos tâches régaliennes qui sont touchées. Donc, ce sera très important les décisions qui seront prises le 8. Merci.

05. Coefficient d'impôts pour 2026 de 1.0

Vaudan Julien : Nous passons au point suivant de l'ordre du jour, le coefficient d'impôt pour 2026.

Troillet Jean-Daniel : Bonsoir à toutes et tous. La taxation communale dépend de deux facteurs : le coefficient et l'indexation. Les communes appliquent, selon leurs besoins, un coefficient qui ne doit être inférieur à 1 ni supérieur à 1,5. Plus le coefficient d'impôt est élevé, plus l'impôt est élevé. Depuis 2011, le coefficient pour la commune de Val de Bagnes est à 1. Le Conseil municipal de Val de Bagnes vous propose de maintenir le coefficient à 1.

Vaudan Julien : On peut peut-être présenter la deuxième question, on lira les rapports après sur les deux points, comme ça vous vous levez qu'une fois ?

06. Taux d'indexation pour 2026 de 176%

Troillet Jean-Daniel : L'indexation sert à rattraper la progression à froid. Plus l'indexation est élevée, plus l'impôt est élevé. Dernière compensation des effets de la progression à froid en 2024. Selon les informations du Canton, chaque fois que l'indice des prix à la consommation augmente de 3%, les taux d'impôt sont automatiquement applicables à des revenus majorés de 3%. Pour 2025, il n'y a pas eu d'augmentation de l'indice des prix

à la consommation. Pour 2026, le Conseil municipal vous propose de conserver l'indexation à 176.

Vaudan Julien : Est-ce que vous avez des questions ? Alors, est-ce qu'il y a un micro quelque part ?

Bratter Marcus : Pouvez-vous expliquer ce qu'est la progression à froid ?

Vaudan Julien : Ok, vous avez combien de temps ?

Troillet Jean-Daniel : Alex le spécialiste, tu peux répondre ?

Gordio Alexandre : Bonsoir à tous. Quand vous avez une augmentation de salaire, c'est pour justement diminuer le montant de l'impôt. C'est-à-dire que toutes les charges que vous avez plus de 3%, les communes peuvent jouer avec l'indexation et l'augmenter au maximum qui est de 176 aujourd'hui. Vous n'avez aucun effet sur le 176, ça veut dire que vous ne pouvez pas le baisser, ça veut dire que vous ne pouvez pas dire en dessous à 173 ou à 170. Contrairement aux coefficients, vous pouvez l'augmenter de 1 à 1,5 si vous avez des soucis de trésorerie ou des soucis dans les comptes et puis vous pouvez le diminuer de 1,5 à 1 chaque année en augmentation comme vous voulez le faire par rapport aux recettes que vous avez.

Vaudan Julien : Nous passons au rapport des commissions, je pense que c'est la COGEST et les contributions.

Chevrier Célia : Le coefficient d'impôt et le taux d'indexation étant les plus favorables pour la population contribuable de Val de Bagnes, la commission ne peut que soutenir les décisions de l'appliquer en 2026.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Est-ce qu'une autre commission ou quelqu'un veut s'exprimer ? Les deux questions qui vous sont posées. La première, approuvez-vous le coefficient d'impôt de 1 ? Y a-t-il des refus ? Des abstentions ? Donc c'est accepté à l'unanimité des membres présents.

Deuxième question qui vous est posée. Approuvez-vous le taux d'indexation de 176% ? Y a-t-il des refus ? Y a-t-il des abstentions ? C'est accepté à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil général approuve, à l'unanimité, le coefficient d'impôts pour 2026 de 1.0.

Le Conseil général approuve, à l'unanimité, le taux d'indexation pour 2026 de 176%.

07. Crédit budgétaire concernant le soutien à Blatten de CHF 107'850.- (rubrique 0220.3199.50)

Vaudan Julien : Prochain point à l'ordre du jour, le crédit budgétaire pour le soutien à Blatten, d'un montant de 107'850 francs.

Mento Mélanie : Comme vous le savez, le village de Blatten a complètement disparu. Dans le cadre des échanges au niveau du district, le préfet a proposé que toutes les communes apportent un soutien commun pour Blatten. Selon les différentes communes, le calcul a été fixé entre 5 et 10 francs par citoyen. La commune de Bourg-Saint-Pierre a

choisi de verser 20 francs par citoyen, estimant que l'aide initiale était trop faible par rapport au nombre de citoyens.

Ainsi, nous proposons un soutien de 107'850 francs. Le montant précis découle du calcul exact en fonction du nombre de citoyens. Il y aura également un autre soutien via l'assemblée bourgeoise et les fonds de la bourgeoisie. Ces deux aides sont distinctes mais complémentaires, puisque Blatten ayant disparu, il y a à la fois des besoins communaux et bourgeoisiaux.

Vaudan Julien : Merci Mélanie. Y a-t-il des questions à ce sujet ? Très bien. Passons au rapport de la commission.

Chevrier Célia : La COGEST salue cette démarche solidaire et coordonnée au niveau de l'Entremont et encourage le Conseil général à approuver ce crédit budgétaire de 107'850 francs afin de soutenir la reconstruction de la commune de Blatten.

Vaudan Julien : Approuvez-vous le crédit budgétaire pour le soutien à Blatten de 107'850 francs ? Y a-t-il des refus ou des abstentions ? Le crédit est accepté. Merci pour cette initiative au bénéfice de la population de Blatten.

Le Conseil général approuve, à l'unanimité, le Crédit budgétaire concernant le soutien à Blatten de CHF 107'850.- (rubrique 0220.3199.50).

08. Réponse au postulat « Demande de soutien financier d'urgence en faveur des entreprises, des restaurateurs, des commerces ainsi que des habitants du Haut val de Bagnes » du 10.06.25 (P09)

Vaudan Julien : Nous passons au point suivant, concernant la réponse au postulat relatif à une demande de soutien financier d'urgence en faveur des entreprises, restaurateurs, commerces et habitants du Haut val de Bagnes, déposé le 10 juin.

Mento Mélanie : Toujours dans le cadre des intempéries, tout le monde connaît les événements survenus en juin au niveau du Fregnoley, pour la deuxième année consécutive. Suite à votre postulat urgent, nous avons été sollicités pour aider les commerces du Haut val de Bagnes. Le postulat comprenait plusieurs éléments, et il s'agit ici d'un point de situation, non d'une réponse définitive.

Le Conseil municipal a réagi immédiatement. L'année précédente, nous avons accordé des aides aux commerces du Haut val de Bagnes après des formulaires à remplir, mais ces aides étaient arrivées tardivement, pour compenser la perte d'exploitation due à deux mois de fermeture de route. Cette année, nous avons réitéré la même aide que pour 2024, mais pour un mois de fermeture. Nous avons contacté tous les commerces, y compris ceux n'ayant pas sollicité d'aide en 2024, et traité les demandes au cas par cas.

Dans le courrier envoyé, nous avons précisé que la Commune était prête à examiner chaque situation d'entreprise ayant des difficultés liées à la clôture des comptes 2024 ou 2025. Par exemple, certaines aides prévues pour May-Joris étaient basées sur la perte de chiffre d'affaires, mais pour des métiers comme charpentier ou menuisier, les mandats existants ont engendré des coûts supplémentaires. Il est donc complexe de déterminer précisément ce que la Commune peut soutenir. L'objectif est également de mettre en place des règles générales pouvant s'appliquer à l'ensemble des commerces de Val de Bagnes en cas d'événements similaires, car d'autres régions pourraient être touchées à

l'avenir. Le postulat n'est donc pas encore clos, et nous reviendrons vers vous pour proposer des soutiens définitifs et une réponse finale. Entre-temps, nous restons ouverts à toutes suggestions et discussions sur le sujet.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ?

Mento Mélanie : Vous disposez également des montants présentés graphiquement par domaine d'activité et par montant accordé.

Vaudan Julien : Donc, affaire à suivre, si je comprends bien. Merci beaucoup.

09. Présentation du Programmes de législature – Les mesures

Vaudan Julien : Nous passons au point suivant, concernant le programme de législature.

Sauthier Fabien : Je préfère prendre la parole pour le programme de législature plutôt que pour mes premières interventions. Le programme de législature 2025-2028, je vous ai déjà présenté la vision et la mission au dernier plenum, donc je ne m'arrête pas là-dessus aujourd'hui. L'important, c'est de vous présenter le nombre de projets que nous avons décidé d'inclure dans le plan de législature. Nous en avons choisi 25 sur les 90 que compte la commune. L'objectif est de resserrer le programme pour arriver à terme sur certains projets sur la législature. Ces 25 projets sont prioritaires, mais les autres peuvent et doivent également avancer.

Je passe sur les premiers slides que vous avez déjà vus la dernière fois : la vision, la mission, pour arriver sur les projets. Ici, vous voyez les responsables des dicastères. Une personne que vous ne verrez pas ce soir, c'est Mélanie. Elle est déjà intervenue avant et est impliquée dans presque tous les projets, surtout ceux liés aux finances.

- Crèche UAPE de Vollèges : offrir un encadrement de qualité et dimensionné pour répondre aux besoins actuels et à l'évolution démographique à long terme. Projet initié sous la commune de Vollèges en 2019.
- École de Villette : construire une nouvelle école et unité d'accueil pour écoliers, conforme aux exigences actuelles et adaptée à l'évolution démographique.
- Politique enfance et jeunesse : recenser les actions existantes, repérer les lacunes dans l'accompagnement des enfants, jeunes et familles, mettre en place un outil de pilotage stratégique et définir les priorités pour les prochaines années.
- Soutien aux générations 60+ : renforcer l'inclusion et la qualité de vie des seniors, améliorer la mobilité, la prévention, l'information et mettre en place une politique de transport adaptée.
- Centre sportif : enrichir l'offre de Verbier, proposer des espaces de détente polyvalents et modernes.
- Infrastructures Saint-Marc : moderniser les installations sportives, intégrer des locaux techniques et garantir la pérennité des sociétés.
- Fondation du logement : créer une fondation reconnue d'utilité publique, transférer les immeubles communaux existants.
- Village 2040 : créer les conditions pour préserver la qualité de vie dans les villages de Val de Bagnes.
- Maison de la sécurité : centraliser les services de sécurité dans un bâtiment moderne et fonctionnel, améliorer la gestion et l'efficacité des interventions.

- Travaux publics – centre d'entretien de Versegères : créer un centre répondant aux normes de sécurité et environnementales.
- Portail numérique : proposer des prestations accessibles 24/7, paiement en ligne, accélérer le traitement des demandes et renforcer l'accessibilité et la transparence. Projet-pilote : attestation de domicile en ligne d'ici décembre 2025.
- Centre culturel de Verbier : développer une programmation culturelle variée, améliorer les infrastructures du Verbier Festival, renforcer l'attractivité et le rayonnement de Verbier, élargir l'offre culturelle au profit des sociétés locales.
- Cabane de Louvie : rénover l'intérieur selon les normes de sécurité incendie, hygiène et résistance sismique, améliorer le confort des usagers et de l'exploitant.
- Place de l'Ermitage à Verbier : créer un espace public de qualité avec parking souterrain, favoriser la convivialité et le lien avec le futur centre culturel, intégrer des solutions durables, garantir la capacité d'accueil des événements grâce à un espace modulable et végétalisé.
- Maison de la Raclette : développer l'économie créative, en faire une référence culturelle nationale, proposer un lieu d'exposition, démonstration et dégustation.
- Curala : Offrir des logements à la population et des lits pour le tourisme quatre-saisons, encourager le transfert modal et la mobilité douce, diversifier les emplois et offrir des opportunités locales.
- Développement hôtelier près du centre culturel : contribuer au développement hôtelier de Verbier et garantir une offre complémentaire au centre culturel, hôtellerie et restauration.
- Chalet Orny : offrir une grande flexibilité des espaces pour différents types d'activités, en faire un lieu de partage et de convivialité, contribuer à la cohésion sociale locale.
- Retour de concession Mauvoisin 2042 : définir et adopter une dynamique collective impliquant tous les acteurs, lancer des projets importants pour la population sans attendre 2040.
- Révision PAZ et RCCZ : planifier les bonnes zones, dimensionner la zone à bâtir pour les 15 prochaines années, harmoniser le plan d'aménagement et le règlement.
- Retenue collinaire de la Chaux : retenir une partie des eaux, assurer une réserve d'eau quatre-saisons.
- Concept mobilité Étiez : garantir un accès facile et sécurisé aux usagers depuis la gare jusqu'à la zone industrielle.
- Voie verte Champsec-Vollèges : réaliser la voie verte d'ici fin 2027.
- Amélioration de la circulation au Châble : améliorer la sécurité, intégrer la mobilité douce et offrir des espaces extérieurs de qualité.
- Homologation des itinéraires VTT : créer un réseau attractif, assurer balisage et promotion, limiter les conflits avec riverains et l'environnement, répondre au succès croissant du championnat du monde.

Pour certains, l'objectif est d'arriver à la mise à l'enquête ou aux démarches administratives, pour d'autres, comme Curala ou la retenue collinaire, le travail se poursuivra au-delà de 2028. Beaucoup de travail a été accompli pour ce plan de législature.

Le programme est consultable en ligne sur programme.valdebagnes.ch, où tous les citoyens peuvent explorer les projets. Chaque projet est cliquable pour suivre son

évolution. Merci à notre mandataire Élise Müller, à Pierre-Martin et au secrétariat général pour le temps et l'énergie investis. Les citoyens recevront également un dépliant dans les dix prochains jours.

Avez-vous des questions ?

Chevrier Célia : Célia Chevrier. Merci pour ces informations. Tu as dit que l'école de Villette était en lien avec le projet Curala. Est-ce que cela ne risque pas d'être un frein ?

Sauthier Fabien : C'est un lien dans le sens où, dans le projet Curala, quatre bâtiments étaient prévus sur ce lot 5. Aujourd'hui, le fait de décider de faire l'école à Probé modifie le projet Curala, mais ce n'est pas directement lié. Je voulais dire surtout que, dans l'ensemble, sur la circulation et les voies d'accès, il y a un lien, et c'est surtout là-dessus que je voulais te répondre.

Amos Samuel : Merci beaucoup pour cette présentation et félicitations à l'ensemble du Conseil municipal pour cet excellent travail. On se réjouit grandement de voir l'achèvement de ces projets comme annoncé. J'ai une petite question qui ne nécessite pas forcément de réponse ce soir : beaucoup de projets font partie d'ensembles plus globaux, et je rebondis sur la question de Célia. J'ai parcouru très brièvement le site interactif avec le détail des étapes et c'est très informatif. On se réjouit de voir les mises à jour régulières. Quel est le risque, en termes d'interdépendance entre ces projets, si un projet est bloqué ou retardé ? Les autres projets ont tous plus ou moins une date, il y en a 14, sauf erreur, fixée à 2028. Y a-t-il un suivi ou monitoring en termes de risques sur ces interdépendances ?

Sauthier Fabien : Pour certains projets, je pense qu'il n'y aura pas de souci de blocage. C'est surtout sur les infrastructures qu'on peut rencontrer des problèmes. Quand on parle des projets pour les 60+, ou pour les jeunes, il n'y a pas de problème, c'est simplement de l'avancement. Mais si tout d'un coup il y a une opposition ou des oppositions, ça peut bloquer un dossier. Il y a d'autres projets, mais l'objectif reste de les faire avancer. Par exemple, à l'Ermitage à Verbier, on a le centre culturel, l'hôtel et l'espace autour, c'est un ensemble. Le parking, lui, reste purement communal. Les deux autres projets impliquent automatiquement des investisseurs et la fondation. Dans l'ensemble, on espère pouvoir faire avancer les projets. L'idée est de les considérer comme prioritaires, tout en gardant en tête qu'il y a d'autres projets parmi les 90 qui peuvent également avancer.

Carron Michel : Carron Michel. Une question : on a vu les nouvelles réjouissantes d'Altis. Devons-nous revoir certains projets à la baisse financièrement ou pas ? Avec la prochaine votation, y aura-t-il une incidence sur la Commune, par exemple si des valeurs locatives étaient supprimées ?

Sauthier Fabien : On verra les décisions que vous prendrez le 8 octobre. La Commune a l'air solide. On a des moyens. Les grands chiffres sur Altis concernent des prêts, certains peuvent être reportés. Ce n'est pas de l'argent à sortir immédiatement. Pour moi, la Commune semble assez solide pour faire les deux choses.

Vaudan Julien : D'autres questions ?

Martin Sacha : Bonsoir à tous, Sacha Martin. Merci pour la qualité de la présentation, elle sera très utile aux citoyens pour suivre l'avancement. Juste une petite boutade : la Maison de Commune, est-ce qu'on la verra dans cette législature aussi, vu qu'elle n'apparaît pas dans le programme ?

Sauthier Fabien : Les travaux ont recommencé le 18 août et le but est que cela ne s'arrête plus.

Carron Michel : Mais concrètement, avons-nous encore besoin de cette maison de commune ?

Sauthier Fabien : Où voudrais-tu aller ?

Carron Michel : Rester dans le bâtiment actuel.

Vaudan Julien : Est-ce qu'il y a encore d'autres questions ?

Saillen Lionel : Lionel Saillen. Concernant l'école de Villette, on a vu pour différents projets déjà des étapes plus ou moins avancées, avec plans, inaugurations, présentations publiques comme pour Chalet Orny ou l'UAPE de Vollèges. À quel moment pourrions-nous voir le projet d'école de Villette ?

Sauthier Fabien : Aujourd'hui, nous devons travailler sur l'emplacement. On sait ce qu'on veut mettre dans le dicastère présenté par Anne-Michèle, exactement ce qui doit figurer dans ce bâtiment. Il reste à définir l'implantation exacte. La zone est d'intérêt public, donc nous pouvons avancer. Je ne peux pas dire quand tu verras les plans, mais il n'y a pas de frein à l'école. On devra vérifier certains points, comme d'éventuels soucis géologiques.

Calendrier : en 2026, concours et choix du projet ; en 2027, développement du projet et demande de crédit au Conseil général ; en 2028, autorisation de construire ; si possible, fin des travaux en 2030-2031.

Vaudan Julien : Comme annoncé, pour chaque projet, un conseiller est désigné comme porteur du projet, c'était une demande du Conseil général. Merci, cela permettra aux porteurs de projets de présenter leurs dossiers aux différentes commissions.

Sauthier Fabien : Merci à vous.

10. Information sur la création de la fondation communale du logement d'utilité publique

Vaudan Julien : On passe au point suivant, l'information sur la création de la fondation communale du logement d'utilité publique.

Gay Pierre-Yves : Bonsoir à tous. Nous sommes ravis de vous présenter aujourd'hui la mise en place concrète de notre fondation communale pour les logements d'utilité publique, autrement dit la FC-LUP, qui espère jouer en première division assez rapidement. Ce projet est d'une grande importance pour l'avenir de notre Commune et nous rassemblera autour d'un objectif commun. Nous savons tous que l'accès à un logement abordable est devenu un enjeu majeur. Il est essentiel pour nos jeunes et les

jeunes familles qui souhaitent rester et s'installer dans nos villages, mais aussi pour les familles à revenus modestes, les saisonniers et les personnes âgées qui désirent vivre dignement dans notre Val de Bagnes.

La fondation que nous proposons a pour but de répondre, ne serait-ce qu'en partie, à ce besoin urgent en logements accessibles, tout en favorisant la mixité et la cohésion sociale au sein de notre communauté. Il est crucial que chacun, indépendamment de son âge ou de sa situation financière, puisse trouver un logement sur notre territoire. Cette fondation se veut être un acteur clé dans cet édifice. Comme nous l'avons déjà discuté lors du précédent plenum du Conseil général, la création de cette fondation représente un engagement concret envers le bien-être de nos concitoyens. Ce projet, qui débute maintenant, est conçu pour évoluer en fonction des opportunités et des besoins qui se présenteront. Il nous permettra de développer un cadre de vie où chacun se sent inclus et valorisé, tout en renforçant le tissu social de Val de Bagnes. Je vais maintenant céder la parole à Lucas Crettenand, aménagiste à la Commune et responsable de ce projet, qui nous en dira davantage sur les prochaines étapes.

Crettenand Lucas : J'ai le plaisir de vous présenter cette fondation communale du logement d'utilité publique que nous allons appeler FC-LUP ce soir. Je vais commencer avec la situation du logement à Val de Bagnes, ensuite le public cible du plan d'action logements, donc qui est concerné par cette pénurie de logements, puis les objectifs et bénéfices pour les habitants et le territoire, les axes de développement sur le territoire qui se déclinent en mesures, et enfin la mesure phare pour l'instant de ce plan d'action logements, c'est cette fondation communale du logement d'utilité publique. Je finirai par les prochaines étapes.

Au niveau de la situation du logement, je fais référence à une étude qui a été faite par Microgis en 2022. Il y a plusieurs constats. Déjà au niveau démographique, la population est vieillissante et, en parallèle, on constate un départ des jeunes de la vallée. La charge du logement est préoccupante pour 35% des ménages. La cherté des logements devient un poids important pour la population de Val de Bagnes. Parallèlement, la disponibilité des logements est faible, avec un taux de vacances à 0,9%. Pour avoir un marché équilibré, il faudrait être aux alentours de 1,5%. Nous sommes donc clairement dans une situation de pénurie de logements, mais nous ne sommes pas les seuls à vivre cette situation. D'autres communes, comme Crans-Montana avec 0,8% ou la Ville de Sion avec 0,82%, connaissent des situations similaires.

Une spécificité de notre Commune est également la présence d'un grand nombre d'employés saisonniers. Le taux d'effort des saisonniers est très important et met en péril l'économie touristique de la station. La proportion de leur salaire consacrée au loyer et aux charges est de 35 à 53%, alors que normalement elle ne devrait pas dépasser 25%. En parallèle, l'accès à la propriété devient de plus en plus difficile, notamment en raison de l'augmentation du coût du foncier, du coût des constructions et des procédures administratives. L'ensemble de ces éléments crée une situation assez critique du logement sur la commune.

Qui est touché par cette pénurie ? En fait, l'ensemble de la population, mais plus particulièrement les saisonniers, les apprentis, les familles et jeunes précaires, ainsi que les personnes âgées. Les deux dernières catégories représentent 18,6% de la population communale, ce qui est non négligeable.

Face à ces défis, la Commune a défini deux objectifs majeurs. Le premier est de renforcer la cohésion sociale, d'anticiper le vieillissement de la population et d'éviter un trop grand exode des jeunes. Le second est de maintenir la vitalité économique, permettre le maintien de l'artisanat local et attirer des employés hautement qualifiés sur la commune.

Concrètement, la Commune a décliné ses objectifs en axes. Cinq axes ont été définis, inspirés des trois axes de l'Office fédéral du logement, qui demande d'orienter, de financer et de communiquer sur le développement du logement dans les communes. Le volet orienté concerne les outils de planification territoriale, notamment le PAZ et le RCCZ. Le volet financement vise à réaffirmer une politique foncière active de la Commune, créer une maîtrise d'ouvrage d'utilité publique et soutenir financièrement cette politique. Le volet communication consiste à assurer une gouvernance et une communication agile. À partir de ces cinq axes, une série de mesures a été définie. Il est important de préciser que ces mesures n'ont pas été définies uniquement par la commune de Val de Bagnes, mais résultent d'une collaboration de deux à trois ans avec les associations, les acteurs économiques, notamment Verbier Tourisme, et tous les services de la Commune.

Je ne vais pas détailler toutes les mesures, mais je me concentre sur la mesure phare, qui est de fonder une maîtrise d'ouvrage d'utilité publique, appelée MOUP, d'initiative communale. La commune a choisi la forme de fondation pour cette MOUP. Pourquoi une fondation et pourquoi est-ce une priorité ? La fondation permet d'encadrer les projets et les objets futurs, qui ont pour but d'offrir des logements d'utilité publique, autrement dit des logements à loyer modéré et abordable. Cela pose un cadre clair pour la gestion. Il existe plusieurs formes de maîtrise d'ouvrage d'utilité publique, comme les sociétés ou les coopératives d'habitation, mais la fondation a plusieurs avantages. La collectivité publique peut investir légitimement dans le capital, siéger au conseil de fondation, et la gestion reste relativement simple avec peu de membres.

Nous sommes également accompagnés par le responsable romand de l'association faitière logements suisses pour la création de cette fondation. Des documents encadrent la FCLUP, notamment les statuts, qui posent la base légale, définissent les règles du jeu et le but de la fondation. Ces statuts indiquent que la fondation poursuit un objectif d'utilité publique, construit, rénove, loue et gère des logements abordables pour toute la population, en particulier pour les résidents de la commune, les personnes handicapées, les personnes âgées, les jeunes en formation, les travailleurs saisonniers et les familles à revenus modestes. Inscrire l'objectif d'utilité publique dans les statuts permet d'obtenir des aides fédérales et d'assurer l'ancrage dans le temps des projets. Un règlement d'organisation complète les statuts et fixe les règles internes de la fondation.

Concernant la gouvernance, le Conseil municipal sera l'autorité de surveillance, supervisant la fondation légalement, validant les grandes orientations et décisions et désignant les membres du conseil de fondation. Le conseil de fondation sera l'organe exécutif, composé de trois à neuf membres, et pourra s'auto-gérer en constituant par exemple des commissions projets ou une commission d'attribution des logements. Un organe de révision assurera le bouclage des comptes annuels et le suivi par des mandataires externes, comme des spécialistes du logement.

Pour le financement, le capital de base pourra provenir de plusieurs acteurs publics et privés. La Commune pourra céder des terrains en droit distinct et permanent (DDP) à la fondation. D'autres communes intéressées, le canton, des entrepreneurs, des acteurs économiques locaux, la Fondation Logement Suisse, d'autres organismes d'utilité

publique et des personnes privées ou mécènes pourront également contribuer. Plusieurs terrains communaux ont été identifiés, dont un à Médières, déjà avancé comme premier projet de la FCLUP. Parmi les objets communaux pouvant être cédés figurent le bâtiment de la Raiffeisen à Vollèges et les six appartements de l'immeuble Ciel et Terre à Sembrancher.

Les prochaines étapes sont la constitution de la fondation avec statuts et règlements validés, la désignation des membres du conseil de fondation, l'inscription au Registre du commerce, l'adhésion à Logements Suisses en tant que MOUP, l'octroi d'un DDP sur le terrain de Médière pour le premier projet, puis le développement d'autres projets pour renforcer la fondation.

Nous sommes à disposition si vous avez des questions.

Besson Félix : Le projet à Médières peut se faire avant l'homologation du nouveau plan de zone ?

Gay Pierre-Yves : Le projet de Médières est l'un des premiers qui pourrait être porté par la fondation. Comme pour tous les projets passant par la fondation, une commission spécifique sera mise en place pour étudier la faisabilité, déterminer les études nécessaires et avancer sur le projet. Ce projet pourrait avancer assez rapidement.

Besson Félix : La zone actuelle est adéquate ?

Gay Pierre-Yves : Oui, il est possible de réaliser quelque chose dans la zone actuelle.

Picchio Pauline : L'apport de la Commune est principalement envisagé en termes d'octroi de terrains, mais il pourrait également inclure la constitution d'un fonds alimenté par des recettes fiscales liées aux gains immobiliers ou par d'autres budgets que ceux des terrains ?

Gay Pierre-Yves : Il existe plusieurs sources possibles de financement et de mise en avant, et rien n'est figé. Le premier travail est de définir qui fera partie du conseil de fondation. Ensuite, ce conseil avancera de manière indépendante, dans le cadre de la fondation, pour faire des propositions au Conseil municipal. Ces propositions peuvent concerner les financements, la mise à disposition de terrains ou de bâtiments, et d'autres sources extérieures pourraient alimenter la fondation. Lucas a montré que plusieurs sources sont possibles, et toutes sont envisageables.

Carron Michel : Par rapport aux appartements protégés, est-ce qu'ils seraient intégrés à la fondation ou faudrait-il créer une entité distincte ?

Gay Pierre-Yves : Les appartements protégés sont gérés différemment, notamment par la Fondation Silène, et il est important de séparer ces deux dispositifs. Les projets pour les personnes de 60 ans et plus sont concernés, mais séparément.

Carron Michel : Donc il s'agit de deux entités complètement différentes.

Gay Pierre-Yves : Oui, totalement.

Martin Sacha : Merci pour le lancement de ce LUP, je pense que c'est une bonne réponse à la demande des citoyens pour du logement abordable. J'ai deux questions : d'abord, concernant le foncier, j'espère que le Conseil municipal aura une approche proactive pour acquérir d'autres terrains, car sans foncier, le développement sera difficile. Ensuite, sur le secteur de Curala, peut-on envisager qu'un ou deux bâtiments fassent partie de la fondation plutôt que d'être des investissements externes ?

Gay Pierre-Yves : La première remarque est une affirmation : la volonté du Conseil municipal est d'être actif au niveau foncier sans renchérir le marché. Les opportunités sont régulièrement évaluées et traitées au Conseil. Concernant le secteur de Curala, une réponse plus détaillée sera donnée en novembre avec une présentation en commission pour suivre l'évolution du projet. Comme indiqué dans le plan de législation, nous avons décidé d'aller de l'avant avec ce projet et réfléchissons au rôle que la future fondation pourrait jouer dans le projet Curala.

Chevrier Célia : Je trouve l'idée de la fondation très intéressante. Le projet de Médières n'est pas encore en cours ?

Gay Pierre-Yves : L'approche sera progressive. Créons d'abord la fondation concrète avec statuts validés. La prochaine étape est la constitution du conseil de fondation, qui prendra en main les projets.

Carron Michel : Je suggère à la commune de prendre en compte les anciens bâtiments inutilisés pour ces projets.

Gay Pierre-Yves : C'est bien entendu une piste de réflexion.

Vaudan Julien : S'il n'y a plus de questions, je propose que nous continuions.

11. Information sur le Centre sportif

Vaudan Julien : Avec le centre sportif, oui.

Gay Pierre-Yves : Je garde la parole pour l'information concernant le centre sportif. Comme nous l'avons présenté lors des précédents plenums, je souhaite vous tenir au courant de l'évolution de la situation. La première pierre, comme l'a indiqué Fabien avant, a été posée il y a trois semaines, sur deux jours, jeudi et samedi. Cela marque le départ officiel de la reconstruction du bâtiment détente. À ce stade, le budget est consolidé à plus de 80 %, les soumissions sont rentrées et validées. Nous sommes actuellement à 85 %, ce qui est très satisfaisant et laisse peu de risques de mauvaises surprises. Aucun recours n'a été enregistré sur les adjudications, ce qui est une très bonne nouvelle. Les 15 % restants concernent principalement l'aménagement intérieur, plus faciles à gérer et sans points bloquants. Les autorisations de construire sont en vigueur et le planning est maîtrisé, avec une ouverture prévue pour l'été 2028.

Pendant la fermeture de la piscine extérieure, depuis le 31 août et pour deux ans, nous réfléchissons à un aménagement temporaire sur les terrains du Beach Volley et devant la piscine, pour proposer un programme de substitution pour les étés 2026-2027. Il pourrait inclure une partie aquatique et des activités pour les familles, les hôtes et la population, afin de maintenir un lieu vivant et attractif malgré le chantier.

Les points importants à gérer sont la planification des aménagements extérieurs, en complément de la reconstruction du bâtiment détente, la définition du modèle d'exploitation et la réflexion sur l'étape 3, qui est différée : nous voulons d'abord finir le bâtiment détente et consolider l'exploitation. Pour la suite, il faudra décider du programme de l'étape 3, incluant éventuellement patinoire, logements sportifs ou autres. Les échanges avec les partenaires auront lieu cet automne et cet hiver, et nous devons nous prononcer sur le programme au début de l'année 2026. Ces informations seront régulièrement mises à jour lors des prochains plenums.

Vaudan Julien : Y a-t-il des questions sur le centre sportif ?

Monnard Delphine : Delphine Monnard. J'ai deux questions : la première concerne la phase 3, qui n'est pas encore prévue, je me demande comment elle peut être budgétisée ?

La seconde porte sur la cérémonie d'inauguration de la première pierre, pour laquelle j'ai entendu des rumeurs sur le coût et les prestataires externes. Pouvez-vous préciser le coût de la cérémonie de la pose de la première pierre, il y a 2 semaines ?

Gay Pierre-Yves : Pour la première question, tant que le programme de la phase 3 n'est pas défini, il n'y a pas de budget et rien n'est fixé. Cela sera présenté au Conseil général une fois décidé.

Concernant la première pierre, l'événement a eu lieu un jeudi, certains d'entre vous étaient présents. Nous avons organisé cela avec un prestataire externe. Le coût exact n'est pas encore finalisé, il dépend de la météo, des options choisies, du nombre de participants et de certaines prestations en discussion. Je pourrai revenir avec un détail complet lors de la prochaine présentation du centre sportif du prochain plenum.

Monnard Delphine : Oui volontiers. Merci beaucoup.

Vaudan Julien : Y a-t-il encore une question ?

Besson Félix : Concernant les piliers en béton, qui ne serviront plus, est-ce qu'ils resteront sur place pendant 5 à 10 ans ou pendant les travaux du service sportif, ou est-ce qu'ils seront démolis ?

Gay Pierre-Yves : C'est une bonne remarque. La décision sur la phase 3 déterminera les aménagements. Le but est d'éviter un semi-chantier derrière un bâtiment détente complet. Selon ce qui sera prévu et validé, les surfaces seront adaptées et, si nécessaire, aménagées en conséquence.

Vaudan Julien : Très bien, y a-t-il d'autres questions ? Non.

12. Divers

Vaudan Julien : On passe au dernier point, les divers. Très bien, je vous remercie.

Carron Michel : Désolé, j'ai encore une question. Juste un mini-point de situation sur le Fregnoley : ça en est où ? Tout se passe bien ? Les planifications futures sont-elles dans les délais ? C'est juste pour avoir une petite information sur le chantier de la galerie.

Sauthier Fabien : Il faut se rendre sur notre site internet, qui est à jour.

Carron Michel : Vous êtes à jour sur le site internet, magnifique.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Vous avez tous noté le Conseil général extraordinaire du 8 octobre qui aura lieu à la salle Saint-Marc à 19h30, le suivant le 19 novembre à la salle de Vollèges et le 10 décembre de nouveau à la salle Saint-Marc.
Pour ceux que cela concerne, vous allez recevoir l'invitation pour le 17, c'est-à-dire mercredi prochain, dans les heures qui viennent. Merci beaucoup. La séance est levée. Bonne soirée à tous. Il y a une verrée qui vous attend à la sortie, bien entendu.

La séance est levée à 21h28

Pour le Conseil général :

Julien Vaudan
Président



Emily Vaudan
Secrétaire



- Annexes :
1. Liste des présences
 2. Présentation complète
 3. Messages de la Municipalité
 4. Rapports des commissions

Plénum du 10.09.2025

Titre	Nom	Prénom	Présent	Excusé	Absent		Titre	Nom	Prénom	Présent	Excusé	Absent
Monsieur	Alter	Armand	1				Madame	Luisier	Marie-Gabrielle	1		
Monsieur	Amos	Guillaume	1				Monsieur	Maret	Gérald	1		
Monsieur	Amos	Samuel	1				Madame	Maret	Valérie	1		
Monsieur	Besse	Cédric	1				Monsieur	Martin	Sacha	1		
Monsieur	Besson	Félix	1				Monsieur	Melly	Alexis	1		
Madame	Bourgeois	Laurence			1		Monsieur	Michellod	Alain	1		
Madame	Bouverat	Myriam	1				Monsieur	Michellod	Patrick	1		
Monsieur	Bratter	Marcus	1				Madame	Monnard	Delphine	1		
Monsieur	Bruchez	Célien	1				Monsieur	Moser	Olivier		1	
Madame	Bruchez	Sari	1				Madame	Moulin-Bochud	Nathalie		1	
Monsieur	Bürcher	Patrice		1			Madame	Oakman Rossier	Christine	1		
Monsieur	Carron	Fabien		1			Monsieur	Pasche	Benjamin	1		
Monsieur	Carron	Michel	1				Madame	Pembe Tornay	Colette Miandabu	1		
Madame	Chevrier	Célia	1				Monsieur	Perraudin	Florian			1
Monsieur	Corthay	Anthony	1				Monsieur	Perraudin	Julian		1	
Madame	Corthay Durrer	Anne-Claude	1				Madame	Picchio	Pauline	1		
Madame	Daragon	Leyla Solène	1				Monsieur	Roserens	Stéphane	1		
Monsieur	Darbellay	Baptiste	1				Monsieur	Rossier	Gaëtan	1		
Monsieur	Délitroz	Gabriel	1				Monsieur	Saillen	Lionel	1		
Madame	Deslarzes	Sophie	1				Monsieur	Sauthier	Ludovic	1		
Madame	Farquet	Sarah	1				Monsieur	Schraner	Malko	1		
Madame	Fellay	Fanny	1				Monsieur	Tellen	Dominique		1	
Monsieur	Fellay	Sébastien	1				Monsieur	Terrettaz	Cédric	1		
Monsieur	Filliez	Olivier	1				Monsieur	Tissières	Mathieu	1		
Monsieur	Fournier	Romain	1				Monsieur	Troillet	Emmanuel	1		
Monsieur	Frossard	Alain	1				Monsieur	Vaudan	Christophe	1		
Monsieur	Gailland	Christophe	1				Madame	Vaudan	Emily	1		
Monsieur	Gard	Pierre-André		1			Madame	Vaudan	Fanny	1		
Monsieur	Joris	Thierry	1				Monsieur	Vaudan	Julien	1		
Madame	Löf	Tora	1				Monsieur	Vaudan	Simon	1		

26 3 1

25 4 1

51 7 2

60

85%



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

Plenum du Conseil général de Val de Bagnes

Salle polyvalente de Bruson

Mercredi 10 septembre 2025, 19h30

Réseau wifi : Val de Bagnes Public
Authentification via n° de téléphone privé



Sommaire

1. **Contrôle des présences**
2. **Approbation ou modification de l'ordre du jour**
3. **Approbation du procès-verbal du Plenum du 11 juin 2025**
4. **Information sur la situation d'Altis Groupe SA**
5. **Coefficient d'impôts pour 2026 de 1.0**
6. **Taux d'indexation pour 2026 de 176%**
7. **Crédit budgétaire concernant le soutien à Blatten de CHF 107'850.- (rubrique 0220.3199.50)**
8. **Réponse au postulat « Demande de soutien financier d'urgence en faveur des entreprises, des restaurateurs, des commerces ainsi que des habitants du Haut val de Bagnes » du 10.06.25 (P09)**
9. **Présentation du Programmes de législature – Les mesures**
10. **Information sur la création de la fondation communale du logement d'utilité publique**
11. **Information sur le Centre sportif**
12. **Divers**



1 Contrôle des présences

Nominations :

M. Christophe Gaillard en remplacement de Stefan Carron à la commission
SSPTPEE

A repourvoir :

Remplacement de Florian Perraudin – Commissions SSPTPEE et PAZ-RCCZ

Remplacement de Laurence Bourgeois – Commissions JFCCTS et PAZ-RCCZ

Bureau				
Président: Julien Vaudan	Vice-président: Guillaume Amos	Secrétaire: Emily Vaudan	Scrutateur: Christophe Vaudan	Scrutatrice: Tora Löf

Gestion et contributions	Aménagement du territoire, constructions et mobilité	Jeunesse, formation, cohésion sociale, culture, tourisme et sport	Sécurité et santé publiques, travaux publics, environnement et énergie	Bourgeoisie, bâtiments, agriculture, cadastre et population
Présidente	Président	Présidente	Président	Président
Célia Chevrier	Alexis Melly	Fanny Vaudan	Lionel Saillen	Michel Carron
Vice-président	Vice-président	Vice-président	Vice-présidente	Vice-présidente
Gaëtan Rossier	Sacha Martin	Marcus Bratter	Myriam Bouverat	Marie-Gabrielle Luisier
Membres	Membres	Membres	Membres	Membres
Baptiste Darbellay	Thierry Joris	Laurence Bourgeois	Armand Alter	Célien Bruchez
Fanny Fellay	Stéphane Roserens	Anne-Claude Corthay Durrer	Félix Besson	Alain Frossard
Olivier Filliez	Dominique Tellen	Pierre-André Gard	Sophie Deslarzes	Patrick Michellod
Alain Michellod	Simon Vaudan	Olivier Moser	Sarah Farquet	Mathieu Tissières
Emmanuel Troillet	Romain Fournier	Ludovic Sauthier	Gérald Maret	Leyla Daragon
Sébastien Fellay	Malko Schraner	Samuel Amos	Florian Perraudin	Benjamin Pasche
Christine Oakman Rossier	Fabien Carron	Sari Bruchez	Cédric Terrettaz	Colette Pembe Tornay
Pauline Picchio	Anthony Corthay	Valérie Maret	Cédric Besse	
Delphine Monnard		Patrice Burcher	Gabriel Délitroz	
		Nathalie Moulin-Bochud	Julian Perraudin	
			Christophe Gaillard	

Commission ad hoc PAZ - RCCZ
Président
Félix Besson
Vice-président
Sacha Martin
Membres
Laurence Bourgeois
Sophie Deslarzes
Marie-Gabrielle Luisier
Florian Perraudin
Dominique Tellen
Sari Bruchez
Christine Oakman Rossier
Gaëtan Rossier
Myriam Bouverat



- 1 Contrôle des présences
- 2 Approbation ou modification de l'ordre du jour**

Approuvez-vous l'ordre du jour ?



- 1 Contrôle des présences
- 2 Approbation ou modification de l'ordre du jour
- 3 Approbation du procès-verbal du Plenum du 11 juin 2025**

Approuvez-vous le procès-verbal du 11 juin 2025 ?



- 1 Contrôle des présences
- 2 Approbation ou modification de l'ordre du jour
- 3 Approbation du procès-verbal du Plenum du 11 juin 2025
- 4 Coefficient d'impôts pour 2026 de 1.0
- 5 Taux d'indexation pour 2026 de 176%
- 6 Crédit budgétaire concernant le soutien à Blatten de CHF 107'850.- (rubrique 0220.3199.50)
- 7 Réponse au postulat « Demande de soutien financier d'urgence en faveur du Haut val de Bagnes » du 10.06.25 (P09)
- 8 Présentation du Programmes de législature – Les mesures
- 9 **Information sur la situation d'Altis Groupe SA (point 4)**

Information sur la situation d'Altis Groupe SA

Message du Président de Commune

Information sur la situation d'Altis Groupe SA

Président du Conseil d'Administration - Stéphane Luisier

Plénum Conseil général

Altis Groupe SA

Rapport financier

10 septembre 2025

Stéphane Luisier – Président du Conseil d'administration

[Confidentiel]



Rapport financier Altis Groupe SA et autres sociétés

Chiffres et constatations

10 septembre 2025

Stéphane Luisier – Président du Conseil d'administration

[Confidentiel]



10.09.2025

Sommaire

- 1) Rétrospective des événements
- 2) Le «Groupe ALTIS»
- 3) Situation financière ALTIS Groupe SA
 - a. Explications sur les comptes 2024
 - b. Projection résultat 2025
 - c. Situation de trésorerie
- 4) Mesures déjà prises 06.06.2025 – 10.09.2025
 - a. Analyse de la situation - audit
 - b. Mesures financières et organisationnelles
- 5) Réflexions sur les mesures d'assainissement et les flux entre la Commune Val de Bagnes et les sociétés (assainissement structurel) et situation du fonds de financement spécial du service des eaux
- 6) Suite des opérations (mesures en cours et à suivre)

Remarque : la notion de KCHF indiquée ci-après signifie milliers de francs, soit par exemple KCHF 1 = CHF 1'000.-

1) Rétrospective des événements

1) Rétrospective des événements

Timeline 06.06.2025 - 10.09.2025																	
06.06.2025	12.06.2025	13.06.2025	18.06.2025	25.06.2025	15.07.2025 25.07.2025 08.08.2025	25.07.2027	28.07.2025	04.08.2025	17.08.2025	21.08.2025	22.08.2025 28.08.2025 29.08.2025	28.08.2025	02.09.2025	04.09.2025	05.09.2025	09.09.2025	10.09.2025
AG des sociétés du Groupe ALTIS + Nomination des nouveaux administrateurs	Onboarding des administrateurs	Article NF	CA ordinaire ALTIS Groupe SA + Rencontre avec le personnel	Première séance avec la Fiduciaire Fidag SA concernant l'audit	CAs extraordinaires ALTIS Groupe SA	Validation mandat audit Fiduciaire Fidag SA	Informations aux actionnaires (présidents de communes et externes)	Arrivée de Nicolas Maret comme CFO ad intérim	Départs de 3 Mdir dont le DG + Nomination Directeur ad intérim et + Nomination de 2 administrateurs délégués	Information au président de la Commune VDB	Information à Jérôme Maret	Rencontre avec le personnel	CA ordinaire ALTIS Groupe SA + Présentation de la situation financière à la COFI	8 licenciements	Présentation de la situation financière au président du CG	Décision du CC sur les mesures urgentes	Plénium du CG - information sur la situation financière

2) Le «Groupe ALTIS»

2) Le «Groupe ALTIS»

Altis Groupe SA et autres sociétés -> la Commune Val de Bagnes détient les participations suivantes et les autres actionnaires sont :

Commune Val de Bagnes

La Commune Val de Bagnes actionnaire majoritaire directement ou indirectement dans toutes les sociétés du Groupe -> propriétaire

Altis Groupe SA
25%

SEDRE SA : 25%

GEAL SA : 25%

SOGESA : 25%

Sogesa SA
50.01%

Axpo Solutions AG : 30%

Orsières: 6,7%

Sembrancher : 6,4%

Bovernier : 5,1%

Liddes : 1,7%

SEDRE SA : 0.07%

DransGrid SA : 0.02%

EVB SA 100%

Sedre SA
81.85%

SEDRE : 10%

Sembrancher : 5%

Bovernier : 3%

DransGrid SA : 0.15%

BlueArk
Entremont
60%

The Ark : 10%

Bovernier : 6%

Sembrancher : 6%

Orsières : 6%

Liddes : 6%

Bourg-St-Pierre : 6%

Gecal SA 85%

Sembrancher : 15%

3) Situation financière ALTIS Groupe SA

a) Explications sur comptes 2024

(concerne uniquement Altis Groupe SA)

3.a) Explications sur comptes 2024 – vue du compte de résultat

	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023
Services généraux ALTIS Groupe SA	6'612'768	7'006'000	5'816'597
Mandats de gestion déléguée	13'176'160	15'447'000	10'915'029
Produits Services énergétiques	6'586'959	9'587'000	6'877'281
Autres produits nets des ventes de biens et de prestations de services	365'885	50'000	299'591
Variation des stocks et variation des prestations de services non facturées	-67'126	-	6'945
Total des produits nets des ventes de biens et de prestations de services	26'674'645	32'090'000	23'915'443
Charges d'exploitation	-5'311'691	-6'067'000	-3'761'670
Résultat intermédiaire d'exploitation	21'362'954	26'023'000	20'153'772
Charges de personnel	-17'242'175	-19'197'600	-15'022'178
Heures investissements	748'461		400'497
Autres charges d'exploitation	-4'521'756	-4'540'000	-3'791'380
Résultat d'exploitation avant amortissements, intérêts et impôts (EBITDA)	347'483	2'285'400	1'740'711
Amortissements	-2'115'291	-2'222'000	-1'844'892
Résultat d'exploitation avant intérêts et impôts (EBIT)	-1'767'808	63'400	-104'181
Charges financières	-108'020	-71'000	-55'482
Produits financiers	2'508	23'000	6
Résultat d'exploitation avant impôts (EBT)	-1'873'320	15'400	-159'657
Produits exceptionnels, uniques ou hors période	320	-	69'869
Résultat avant impôts	-1'873'000	15'400	-89'788
Impôts directs	-863	-5'000	1'044
Perte de l'exercice	-1'873'863	10'400	-88'744

Constatations :

- **Mandats de gestion déléguée** – activités pour sociétés partenaires en **très largement inférieures au budget** de 171'967 heures à facturer contre 145'121 heures effectives en 2024 (57% des heures totales sont refacturées).
- **Produits des services énergétiques** recettes **très largement inférieures au budget**.
- **Charges d'exploitation (prestations tiers et matériel)** – **hausse de 41.2%** dans les comptes 2024 par rapport aux comptes 2023
- **Charges de personnel** – **hausse de 14.8%** dans les comptes 2024 par rapport aux comptes 2023
- **Autres charges d'exploitation** – contient loyers, entretien bâtiments, énergie, licences et prestations IT, assurances, véhicules, etc.
- **Heures investissements** – heures du personnel Altis Groupe SA activées pour des projets d'investissement, notamment produits des services énergétiques comme IRIS ou plan de transformation digitale.
- **Ecarts au budget** – globalement, le budget des recettes est passablement surévalué par rapport à la réalité des comptes.

3.a) Explications sur comptes 2024 – vue par produits/activités

Constitutifs de la perte de CHF 1'873'863 :

Libellés	Recettes	Charges	Résultat	Signification
IRIS	660'311	1'501'404	841'093-	perte
Solaire, audit/conseil, gestion déléguée, PAC, divers	3'373'959	3'908'318	534'359-	perte
Service à la population/légal (RCP/CA, Energithèque, etc.)	489'040	610'383	121'343-	perte
Duo Turbo et divers (autres SE)	281'846	336'523	54'677-	perte
Services aux autres division (service client, activités transversales à tous les fluides (services énergétiques, eau, électricité, chaleur)	116	499'109	498'993-	perte
Sous-total produits des services énergétiques	4'805'156	6'356'628	2'050'465-	perte
Services généraux et mandats de gestion déléguée	3'959'293	3'947'643	11'650	bénéfice
Divers mandats (notamment prestations informatiques pour externes, Step Bourg-St-Pierre, etc.)	669'002	504'050	164'952	bénéfice
Totaux	9'433'451	10'808'321	1'873'863-	

Pertes importantes des produits des Services énergétiques

Constatations :

Les produits de services énergétiques sont constitutifs d'une perte de CHF 2,05 millions en 2024 (!), dont IRIS pour CHF 0,84 million. -> des mesures ont déjà été prises courant 2025 pour stopper certains produits et services (solaire, PAC, CAD, bornes privées, Duo Turbo, etc.).

Les coûts des services généraux sont couverts par les recettes des mandats de gestion délégués.

Petit lexique :

- **IRIS** : gestion centralisée des installations techniques, réduction de la facture d'énergie (électricité, chauffage, eau), détection tout dysfonctionnement technique, maximisation autoconsommation si installations photovoltaïques, etc.
- **RCP/CA (regroupements de consommation propre / communauté d'autoconsommation)** : pour les propriétaires de bâtiments équipés d'une installation photovoltaïque qui souhaitent mettre un place un regroupement dans le cadre de la consommation propre.
- **Energithèque** : conseil énergétique gratuit au citoyen financé par la commune.
- **Duo Turbo** : microturbine sur réseau d'eau potable.

3.a) Explications sur comptes 2024 – vue services généraux

Evolution des coûts des services généraux :

Libellés	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Services généraux - services administratifs (RH, comptabilité/finance/gestion, facturation, achats et logistique, IT, communication, bâtiments, qualité, etc.)	3'473'787	4'183'303	5'093'270	5'056'405	5'571'115	6'077'693	8'067'222
Dont part à charge d'Altis Groupe SA	1'035'824	1'195'289	1'971'266	1'642'666	1'622'864	1'870'066	2'703'769
Résultat net Altis Groupe SA (à titre comparatif)	13'385	51'351	60'576	93'489	56'554	88'744	1'873'863

+ CHF 3 mios coûts administratifs (informatiques majoritairement) sur les années 2022-2025

Libellé	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
IT (informatique)	873'605	733'636	368'446	588'107	917'543	1'724'664	2'290'899

Constatations et actions:

Forte progression des coûts totaux des services généraux, notamment de l'IT, d'environ CHF 5 millions en 2020/2021 à plus de CHF 8 millions en 2024.

-> Les coûts restant à charge d'Altis Groupe SA prennent l'ascenseur, in fine aussi les coûts répartis à charge des autres sociétés.

Objectifs avec les mesures d'assainissement : réduire l'enveloppe de coûts de CHF 2,5 à CHF 3 millions par an pour revenir dans une structure proche de CHF 5 à CHF 5,5 millions par an -> équilibre budgétaire global à atteindre pour 2026.

3.a) Explications sur comptes 2024 – vue du bilan

Constatations 31.12.2024 :

Autres créances à l'actif de KCHF 9'632 dont principalement :

- KCHF 4'327 dû par Gecal SA
- KCHF 5'268 c/c service des eaux Commune Val de Bagnes.

Actifs de régularisation : concerne coûts 2024 répartis aux autres sociétés (à recevoir).

Dettes à court terme de KCHF 23'434 dont principalement en faveur de :

- KCHF 9'330 Sogesa SA
- KCHF 10'857 Sedre SA
- KCHF 3'192 EVB SA

Emprunts totaux de KCHF 4'900 en faveur de la Commune Val de Bagnes, dont KCHF 2'500 postposé.

Surendettement (fonds propres négatifs de KCHF 1'517), la postposition du prêt Commune Val de Bagnes pour KCHF 2'500 a permis d'éviter l'avis au juge.

	31.12.2024	31.12.2023		31.12.2024	31.12.2023
ACTIF	36'816'495	30'892'066	PASSIF	36'816'495	30'892'066
ACTIFS CIRCULANTS			CAPITAUX ETRANGERS		
Trésorerie	1'634'911	1'669'953	CAPITAUX ETRANGERS A COURT TERME		
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de	4'525'536	2'032'368	Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services	5'923'995	1'551'891
- envers des tiers	2'808'914	663'681	- envers des tiers	5'232'603	1'194'167
- envers des détenteurs de participations et des organes	1'679'706	1'368'686	- envers des détenteurs de participations et des organes	330'809	91'110
- envers des participations	36'916	0	- envers des participations	360'583	266'614
Autres créances à court terme	13'070'215	13'178'269	Dettes à court terme portant intérêts	35'000	35'000
- envers des tiers	655'469	114'328	Autres dettes à court terme	25'665'751	25'161'007
- envers des détenteurs de participations et des organes	9'632'604	10'544'603	- envers des tiers	2'231'144	1'574'818
- envers des participations	2'782'141	2'519'338	- envers des détenteurs de participations et des organes	23'434'607	27'586'280
Stocks et prestations de services non facturées	1'442'366	1'287'716	Passifs de régularisation	1'664'150	1'607'616
Actifs de régularisation	9'688'730	7'206'873	CAPITAUX ETRANGERS A LONG TERME		
ACTIFS IMMOBILISES			Dettes à long terme portant intérêts	5'045'000	2'180'000
Prêt - envers des participations	1'000'000	0	- envers des tiers	145'000	180'000
Immobilisations financières	20'994	20'862	- envers des détenteurs de participations et des organes	2'400'000	2'000'000
Participations	706'000	706'000	- envers la Commune Val de Bagnes (postposé)	2'500'000	0
Immobilisations corporelles	1'653'742	1'968'026	Etat de surendettement postposition prêt Commune VDB	-1'517'401	356'463
Immobilisations incorporelles	3'074'000	2'822'000	CAPITAUX PROPRES		
			Capital-actions	400'000	400'000
			Réserve légale issue du bénéfice	9'112	9'112
			(-) Perte / Bénéfice reporté	-52'649	36'095
			Perte de l'exercice	-1'873'863	-88'741

b) Projection résultat 2025

(concerne uniquement Altis Groupe SA)

3.b) Prévision de résultat 2025 Altis Groupe SA et objectifs à court terme

Prévision de résultat 2025 :

- Résultat prévisionnel sur activités courantes : perte d'environ KCHF 750 à KCHF 1'000 sur l'année 2025 selon la dernière estimation de l'équipe comptabilité/finance Altis lors du bouclage intermédiaire au 30.06.2025 (révision des comptes en cours → Fiduciaire Fidag SA)
- Dépréciation possible sur les actifs incorporels : charge de KCHF 3'477 dans le scénario du pire -> provoquerait ainsi une charge de dépréciation dans le résultat 2025. Attention, des dépréciations sur les actifs incorporels des autres sociétés pourraient également intervenir à charge de leurs résultats respectifs.
- **Perte envisageable dans le scénario du pire : KCHF 750 à KCHF 1'000 sur activités courantes + charge de KCHF 3'477 sur les actifs incorporels = perte de KCHF 4'227 à KCHF 4'477.**

Libellés	Valeur comptable au 31.12.2024	Investissements au 30.06.2025	Amortissements au 30.06.2025	Valeur comptable au 30.06.2025
Conception nouveaux produits	101'000	90'152	66'152	125'000
Gouvernance informatique	125'000	0	50'000	75'000
Licences et matériel Informatique	889'000	144'367	248'667	785'000
Concept sécurité	105'000	8'805	21'805	92'000
IRIS	1'188'000	407'633	215'633	1'380'000
Plan de transformation digital	598'000	482'971	132'171	948'000
Qualification laboratoire	36'000	14'173	6'173	44'000
Développement Duo Turbo	32'000	0	4'000	28'000
Totaux	3'074'000	1'148'100	745'100	3'477'000

A amortir totalement ou en grande partie au 31.12.2025

c) Situation de trésorerie

(concerne uniquement Altis Groupe SA)

3.c) Situation de trésorerie

Libellés	Signes	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Totaux
Capacité d'autofinancement d'exploitation*	+	17'410.32	156'166.26	514'957.12	1'107'866.56	1'290'706.73	1'756'148.37	241'427.53	5'084'682.89
Variation du besoin en fonds de roulement	+/-	2'738'264.16	2'308'517.31-	4'099'151.91	477'851.80	834'428.21	1'225'800.81-	88'330.00-	4'527'047.96
Cash-flow d'exploitation	=	2'755'674.48	2'152'351.05-	4'614'109.03	1'585'718.36	2'125'134.94	530'347.56	153'097.53	9'611'730.85
Cash-flow d'investissements	+/-	116'606.09-	348'822.85-	2'309'410.96-	2'919'375.39-	1'791'282.17-	2'918'183.34-	3'053'139.49-	13'456'820.29-
Cash-flow libre (free cash-flow)	=	2'639'068.39	2'501'173.90-	2'304'698.07	1'333'657.03-	333'852.77	2'387'835.78-	2'900'041.96-	3'845'089.44-
Cash-flow de financement	+/-	400'000.00	-	-	-	2'250'000.00	35'000.00-	2'865'000.00	5'480'000.00
Variation de la trésorerie	=	3'039'068.39	2'501'173.90-	2'304'698.07	1'333'657.03-	2'583'852.77	2'422'835.78-	35'041.96-	1'634'910.56

*(cash-flow exploitation avant variation du besoin en fonds de roulement)

En résumé – Un cash-flow d'exploitation qui décline depuis 2022/2023, combiné avec des investissements toujours soutenus, provoque une détérioration marquée de la trésorerie, respectivement implique des augmentations marquées d'emprunts. La situation de surendettement (fonds propres négatifs au 31.12.2024 de KCHF 1'517, soit plus de dettes que d'actifs) est une conséquence également des constatations précitées. **Altis Groupe SA présente une situation de trésorerie extrêmement précaire, qui s'est détériorée principalement depuis 2 ans et qui nécessite des mesures d'assainissement fortes.**

Altis Groupe SA : free cash-flow et flux de financement de 2018 à 2024



Commune Val de Bagnes : prêt de KCHF 2'000 en 2022 et KCHF 2'865 en 2024

3.c) Situation de trésorerie

La planification de trésorerie détaillée dans le tableau indique les besoins de trésorerie courants et additionnels pour permettre à Altis Groupe SA et autres sociétés (Gecal, Sedre, EVB, Sogesa, BlueArk). Cette planification ne comprend pas la régularisation des comptes-courants inter-sociétés, ni des soldes ouverts vis-à-vis de la Commune de Val de Bagnes (comptes débiteurs, emprunts, compte-courants principalement).

Pour mémoire, **état des emprunts actuels** auprès des établissements bancaires et Commune Val de Bagnes :

Montant	Date départ	Date fin	Durée	Taux		Remboursement			31.12.2024	2025		
				Fixe/Variab	Fréquence	Montant	Fréquence	Échéance	Solde emprunt	Amortissements	Intérêts	
250'000	28.03.2022	28.03.2027	5 ans	3.00%	Fixe	Trimestriel	35'000	Annuel		180'000	35'000	5'400
950'000	29.01.2025	29.01.2032	7 ans	1.44%	Fixe	Trimestriel	50'000	Annuel	30.09.2025		50'000	13'680
2'000'000	21.12.2022	21.12.2027	5 ans	0.50%	Variable	Annuel	0			2'000'000	0	10'000
1'000'000	04.01.2024	31.12.2028	5 ans	0.50%	Variable	Annuel				1'000'000	0	5'000
1'000'000	04.01.2024	31.12.2033	10 ans	0.50%	Variable	Annuel	100'000	Annuel	31.12	900'000	100'000	5'000
1'000'000	12.11.2024	31.12.2029	5 ans	0.50%	Variable	Annuel				1'000'000	0	5'000
4'000'000	20.04.2022	31.12.2031	10 ans	0.50%	Variable	Annuel	210'000	Annuel	31.12	3'790'000	210'000	18'950
49'000	07.07.2025	31.12.2027	2 ans	0.50%	Variable	Annuel				0	0	123
6'275'000	12.10.2023	12.10.2033	10 ans	2.24%	Fixe	Trimestriel				6'275'000	0	35'140
8'000'000	30.09.2024	30.09.2034	10 ans	1.41%	Fixe	Trimestriel				8'000'000	0	112'800
8'000'000	09.01.2023	11.01.2038	15 ans	2.30%	Fixe	Annuel				8'000'000	0	184'000
2'000'000	22.12.2017	28.06.2031	10 ans	1.00%	Fixe	Annuel				2'000'000	0	20'000
3'500'000	28.06.2021	28.06.2031	10 ans	1.00%	Fixe	Annuel				3'500'000	0	35'000
4'000'000	20.04.2022	20.04.2032	10 ans	1.00%	Fixe	Annuel				4'000'000	0	40'000
4'050'000	31.01.2023	31.01.2033	10 ans	0.50%	Variable	Annuel				4'050'000	0	20'250
4'000'000	24.01.2024	31.12.2034	10 ans	0.50%	Variable	Annuel				4'000'000	0	20'000
6'000'000	31.01.2023	31.01.2026	3 ans	0.50%	Variable	Annuel	1'400'000	Annuel	31.12.2025	6'000'000	1'400'000	30'000
712'000	03.01.2025	30.12.2025	1 ans	1.08%	Fixe	Trimestriel	712'000	Annuel	31.12.2025	712'000	712'000	7'690
56'786'000							2'507'000			55'407'000	2'507'000	568'032
32'599'000							1'710'000			32'240'000	1'110'000	209'323
24'187'000							797'000			23'167'000	797'000	358'710

Endettement total du «Groupe» CHF 55.4 mios (Commune VDB CHF 32.2 mios et établissements bancaires CHF 23.2 mios) → échéances entre 2025 et 2038

3.c) Situation de trésorerie

Situation des comptes-courants «intra-groupe» :

Compte-courant en faveur de Sogesa	KCHF 9'330
Compte-courant en faveur de Sedre SA	KCHF 10'857
Compte-courant en faveur de EVB	KCHF 3'192
= total à rembourser au «Groupe»	KCHF 23'379

3.c) Planification de trésorerie fin 2025 (septembre à décembre 2025)

(avec la gestion centralisée de la trésorerie chez Altis Groupe SA, les chiffres présentés concernent les flux de toutes les sociétés)

Remarque : la planification ci-après a été faite dans un laps de temps très court et sur la base des informations partiellement disponibles. Il est en effet à mentionner que le service comptable ne dispose pas d'informations liées aux engagements (notamment sur les achats et les investissements). Dès lors, ce sont les chiffres des budgets 2025 qui ont été retenus pour consolider l'approche de planification de trésorerie, avec tous les ajustements que cela peut présenter. Cela étant, la prudence a guidé l'établissement de ces éléments prévisionnels.

3.c) Planification de trésorerie fin 2025

Montants	2025 Août 8	2025 Septembre 9	2025 Octobre 10	2025 Novembre 11	2025 Décembre 12
Encaissement Facturation et Débiteurs	6'906'921	2'302'307	5'259'622	6'714'553	9'516'125
Décaissement - Charges d'exploitation et Fournisseurs	6'808'365	3'326'056	5'201'446	5'815'242	4'411'546
Décaissement - Charges de personnel	18'661'200	1'460'895	1'460'895	1'460'895	2'841'190
Décaissement - Autres charges d'exploitation	6'038'320	170'548	503'193	503'193	503'193
Décaissement - Charges financières	0	0	70'032	0	463'355
Décaissement - Impôts	0	0	0	0	258'595
Décaissement - Investissements	10'893'300	269'993	891'486	1'221'486	1'221'486
Décaissement - Financement	0	0	0	0	2'797'000
Décaissement - Autres	0	0	310'000	570'000	1'310'000
Trésorerie Spb I (hors mesures ci-après)	-264'611	-4'523'966	-8'221'364	-10'817'627	-15'107'868
Propositions de mesures pour équilibrer la trésorerie	0	9'314'000	1'909'600	0	1'884'268
Facture fonds de rénovation service des eaux année 2021		1'077'000			
Facture fonds de rénovation service des eaux année 2022		1'000'000			
Financement GECAL 2025		3'700'000			
Refacturation Irrigation 2024 - Info J. Maret 26.08.2025		3'537'000			
Refacturation Irrigation 2025 - Acompte p.ex. de 80% sur budget			1'909'600		
Arrondi supérieur (réserve)					-15'732
Report des remboursements SEDRE et EVB					1'000'000
Trésorerie Spb II	-264'611	4'790'034	3'002'236	405'973	-2'000'000

Mesures validées par le CC le
09.09.2025 ~ CHF 13 mios

Manco de trésorerie 31.12.2025
avant approbation mesures urgentes
par CC

= manco trésorerie
-> prêt nécessaire

[Confidentiel]

Manco de trésorerie 31.12.2025 après
approbation mesures urgentes par CC

31

10.09.2025

3.c) Planification de trésorerie fin 2025

En résumé : **le «Groupe ALTIS» se trouve dans une situation de trésorerie très délicate à très court terme (fin 2025)**. Malgré des mesures d'économies déjà prises, un besoin complémentaire de trésorerie est nécessaire **d'ici fin 2025 (~CHF 2 mios)**.

Cet apport ne résout cependant pas le problème de la situation des montants ouverts auprès des **autres sociétés du «Groupe» (~CHF 23.38 mios au 31.12.2024)** qui doivent donner lieu à un examen plus fondamental (mesures d'assainissement sur le plus long terme).

A noter également que le «Groupe» devra également être capable de générer des cash-flow lui permettant d'assumer son **endettement (~CHF 55.4 mios à date)**.

4) Mesures déjà prises 06.06.2025 – 10.09.2025

a) **Audit de la situation**

(concerne toutes les sociétés du «Groupe»)

4.a) Analyse de la situation - audit

Rôles répartis entre :

- la Fiduciaire Fidag SA
 - comptes au 30.06.2025
 - projection résultat au 31.12.2025
 - contrôle ordinaire et SCI
- le Conseil d'administration, les actionnaires et la Direction
 - Stratégie et positionnement
 - Gouvernance et structure du «Groupe»
 - Ressources humaines
 - Image et communication
 - Identification des responsabilités
- M. Nicolas Maret (CFO ad interim)
 - Pilotage des finances
 - Analyse des pertes 2024
 - Gestion de la trésorerie
 - Planification financière
 - Reporting financier

- 1. **Finances**
 - Priorité 1 – gestion court terme :
 - Identification des sources de pertes ✓
 - Analyse des marges par produit ✓
 - Analyse du budget révisé 2025 et des mesures déjà prises ✓
 - Evaluation des investissements 2025 (ERP notamment) ⚡
 - État de la trésorerie (analyse des besoins à court terme de financement) ✓
 - Évaluation des coûts administratifs (clés de répartition, coûts informatiques) ✓
 - Mesure de la qualité du reporting financier ✓
 - Priorité 2 – gestion moyen long terme :
 - Evaluation du passage à un contrôle ordinaire (système de contrôle interne efficace) ⚡
 - Étude des synergies financières potentielles avec le service des finances de la commune Val de Bagnes (X)
- 2. **Gouvernance et structure du groupe**
 - Évaluation de la structure actuelle (holding, filiales, spin-off produits) (X)
 - Analyse des options de simplification de la structure ou de fusion (ouverture vers le Grand Entremont y compris) (X)
 - Analyse de la gouvernance politique – propositions d'amélioration (X)
- 3. **Stratégie et positionnement**
 - Analyse de la cohérence de la stratégie produits et services (X)
 - Analyse des opportunités de collaboration avec les entités du Grand Entremont (X)
 - Evaluation de l'alignement de la stratégie du Groupe avec la stratégie des propriétaires (X)
- 4. **Ressources humaines**
 - Evaluation de l'ambiance de travail (état des lieux du personnel --> entretiens avec la Direction, les responsables de services, les RH, la commission du personnel et les collaborateurs) ✓
 - Evaluation de la Direction et du groupe de Direction ✓
- 5. **Image et communication**
 - Évaluation de l'image de l'entreprise auprès des collaborateurs, des autorités politiques et des citoyens ✓
- 6. **Livrables attendus**
 - **Rapport intermédiaire** pour présentation au plénum le **10 septembre 2025** ⚡
 - **Rapport final** pour décembre 2025
 - Recommandations concrètes pour un **déploiement des mesures dès le 1er janvier 2026** ⚡

b) Mesures financières et organisationnelles

(concerne toutes les sociétés du «Groupe»)

4.b) Mesures financières et organisationnelles

- Réduction stricte des mandats de tiers (**impact ~ CHF 500'000**)
- Le non-renouvellement de départs, des changements dans la Direction, ainsi que par le licenciement de 8 employés (env. 20 places de travail). Ces dernières mesures porteront principalement un effet sur 2026 (**impact ~ CHF 2.2 mios**)

Impact global des mesures d'économie (effet sur 2026) CHF 2.7 à 3 mios →
retour à la situation équilibrées des années 2021-2022

+

- Evaluation en cours de certains projets (notamment informatiques → abandons, décalage dans le temps, redimensionnement)
- Evaluation en cours des produits en lien avec les Services énergétiques (suppressions, repositionnement)

4.b) Mesures financières et organisationnelles

Pour Altis Groupe SA, la situation de trésorerie annuelle envisageable avec la réduction de l'enveloppe de coûts mentionnées au précédent slide permettrait de dégager les flux prévisionnels suivants :

Cash-flow d'exploitation annuel estimatif	KCHF 2'000 à KCHF 2'500
<u>./. Investissements moyens annuels</u>	<u>KCHF 500 à KCHF 1'000</u>
= free cash-flow annuel moyen	KCHF 1'000 à KCHF 1'500

Le free cash-flow annuel moyen de KCHF 1'000 à KCHF 1'500 par an permettrait de réduire en proportion l'endettement, avec au préalable un autofinancement des investissements.

Objectifs : Budgets 2026 équilibrés (exploitation, investissements et financement) et retrouver ainsi une santé financière saine à terme, assurer les disponibilités de trésorerie à court et moyen terme de manière à rétablir la situation !

5) Réflexions sur les mesures d'assainissement et les flux entre la Commune Val de Bagnes et les sociétés (assainissement structurel)

(concerne toutes les sociétés du «Groupe»)

5) Réflexions sur les mesures d'assainissement et les flux entre la Commune Val de Bagnes et les sociétés (assainissement structurel)

Les mesures suivantes d'assainissement qui seront nécessaires afin d'assurer la survie du «Groupe» sur le long terme seront discutées le 17 septembre à la Commission de gestion ainsi qu'aux Présidents de commissions :

- Révision de contrats et de «pratiques» liant les actionnaires aux sociétés du «Groupe»
- Abandons de créances
- Conversions de prêts en capital-actions
- Augmentations de capital-actions

6) Suite des opérations (mesures en cours et à suivre)

(concerne toutes les sociétés du «Groupe»)

6) Suite des opérations (2026 et années suivantes)

17.09.2025

Discussion avec le bureau du Conseil général, la COGEST et les présidents des commissions du Conseil Général des mesures urgentes (prêt CHF 2 mios → trésorerie 31.12.2025) et des propositions de mesures d'assainissement permettant d'assurer la survie du «Groupe» sur le long terme

08.10.2025

Séance extraordinaire du Conseil général pour validation des mesures urgentes (prêt CHF 2 mios → trésorerie 31.12.2025) et décision de principe sur les mesures d'assainissement permettant d'assurer la survie du «Groupe» sur le long terme

D'ici au 31.12.2025

Résultats finaux de l'audit

- Revue du positionnement stratégique et stratégie des propriétaires (communes) → activités de base, région Entremont, développement mesuré
- Analyse de la structure du «Groupe» → simplification
- Analyse de la gouvernance (politique) → changements impératifs
- Définition des responsabilités

Nominations d'un nouveau CFO et d'un nouveau DG

Année 2026 et suivantes

- Retrouver une stabilité financière et organisationnelle (motivation, ambiance de travail)
- Retrouver la confiance des clients/collaborateurs/citoyens/actionnaires/politiques/fournisseurs.. → améliorer l'image
- Tendre vers des réductions tarifaires (eau, électricité, CAD,..) → amélioration de l'efficacité, revue du modèle



ALTIS Groupe SA

Place de Curala 5
1934 Le Châble VS
027 777 10 01
info@altis.swiss

www.altis.swiss

Information sur la situation d'Altis Groupe SA

- Convocation d'un plenum extraordinaire le 8 octobre à l'ESM
- Décisions à prendre par le Conseil général :
 - Acceptation du plan d'assainissements d'ALTIS avec :
 - A court-terme : financement 2025 / impact sur les comptes 2025 / budget 2026
 - A long-terme : mesures diverses en cours de discussion
- Séance de présentation et discussions le 17 septembre avec :
 - Membres du Bureau, membre de la COGEST, Présidents des commissions
- Transmission des documents de travail dès que possible après le 17 septembre



- 1 Contrôle des présences
- 2 Approbation ou modification de l'ordre du jour
- 3 Approbation du procès-verbal du Plenum du 11 juin 2025
- 4 **Coefficient d'impôts pour 2026 de 1.0**

Coefficient d'impôts pour 2026 de 1.0

- La taxation communale dépend de deux facteurs :
 - Le coefficient
 - L'indexation
- Les communes appliquent, selon leurs besoins, un coefficient qui ne doit pas être inférieur à 1.0 ni supérieur à 1.50. Plus le coefficient est élevé, plus l'impôt est élevé. (Depuis l'année 2011 : coefficient 1.0)
- Pour 2026, le Conseil municipal de Val de Bagnes vous propose de conserver le coefficient de 1.0

Question

Approuvez-vous le coefficient d'impôts de 1.0 ?



- 1 Contrôle des présences
- 2 Approbation ou modification de l'ordre du jour
- 3 Approbation du procès-verbal du Plenum du 11 juin 2025
- 4 Coefficient d'impôts pour 2026 de 1.0
- 5 **Taux d'indexation pour 2026 de 176%**

Taux d'indexation pour 2026 de 176%

- L'indexation sert à rattraper la progression à froid. Plus l'indexation est élevée, moins l'impôt est élevé (dernière compensation des effets de la progression à froid en 2024).
- Selon information du canton, chaque fois que l'indice des prix à la consommation augmente de 3%, les taux d'impôts sont automatiquement applicables à des revenus majorés de 3%.
- Pour 2025, il n'y a pas eu une augmentation de l'indice des prix à la consommation.
- Pour 2026, le Conseil municipal vous propose de conserver l'indexation à 176%.

Question

Approuvez-vous le taux d'indexation de 176 % ?



- 1 Contrôle des présences
- 2 Approbation ou modification de l'ordre du jour
- 3 Approbation du procès-verbal du Plenum du 11 juin 2025
- 4 Coefficient d'impôts pour 2026 de 1.0
- 5 Taux d'indexation pour 2026 de 176%
- 6 **Crédit budgétaire concernant le soutien à Blatten de CHF 107'850.- (rubrique 0220.3199.50)**

Crédit budgétaire concernant le soutien à Blatten de CHF 107'850.- (rubrique 0220.3199.50)

- La Fédération des communes valaisannes a contacté l'ensemble des communes du Canton pour proposer un soutien commun compris entre 5 à 10 francs par habitants, selon la capacité financière des communes.
- Nos autorités ont accueilli l'idée favorablement. Pour notre commune, selon les statistiques officielles au 31.12.2024, ceci correspond à **CHF 107'850.-**.
- En tant que région de montagne, particulièrement sensibles à la thématique des dangers naturels, les communes d'Entremont se sont accordées pour une participation solidaire. En cas d'approbations, la contribution totale pour le district en faveur de la population de Blatten s'élèverait à **CHF 150'000.-**.

Crédit budgétaire concernant le soutien à Blatten de CHF 107'850.- (rubrique 0220.3199.50)

- La section des finances communales du canton du Valais a recommandé la présentation au budget sous la rubrique 10220.3199.
- En termes de financement, cette dépense n'est pas prévue au budget et, compte tenu du montant (> CHF 50'000.-), un crédit complémentaire est à soumettre au Conseil général.

Conclusion

Pour des raisons de solidarité et de cohésion régionale, le Conseil municipal, dans sa séance du 8 juillet 2025, a validé sa contribution de CHF 10 par habitant soit CHF 107'850.- en faveur de Blatten et sa population et recommande au Conseil général d'approuver ce soutien exceptionnel pour un événement tout autant exceptionnel.

Question

Approuvez-vous le crédit budgétaire concernant le soutien à Blatten de CHF 107'850.- (rubrique 0220.3199.50) ?



- 1 Contrôle des présences
- 2 Approbation ou modification de l'ordre du jour
- 3 Approbation du procès-verbal du Plenum du 11 juin 2025
- 4 Coefficient d'impôts pour 2026 de 1.0
- 5 Taux d'indexation pour 2026 de 176%
- 6 Crédit budgétaire concernant le soutien à Blatten de CHF 107'850.- (rubrique 0220.3199.50)
- 7 **Réponse au postulat « Demande de soutien financier d'urgence en faveur des entreprises, des restaurateurs, des commerces ainsi que des habitants du Haut val de Bagnes » du 10.06.25 (P09)**

Réponse au postulat « Demande de soutien financier d'urgence en faveur des entreprises, des restaurateurs, des commerces ainsi que des habitants du Haut val de Bagnes » du 10.06.25 (P09)

Point de situation à septembre 2025

Etapas :

- 18 juin 25 : Rencontre avec les acteurs économiques du Haut, en présence des services cantonaux
- 2^e semestre 25 : Exonération de la TPT
- Juillet 25 : Versement pour un mois de fermeture des mêmes montants de soutien que 2024 (versés pour 2 mois)

Réponse au postulat « Demande de soutien financier d'urgence » (P09)

Extrait de décision de la séance du Conseil municipal du 8 juillet 2025 :

« Les mesures prises en urgence début juillet 2025 répondent en partie au postulat

Les événements de 2024 ont encore un impact cette année.

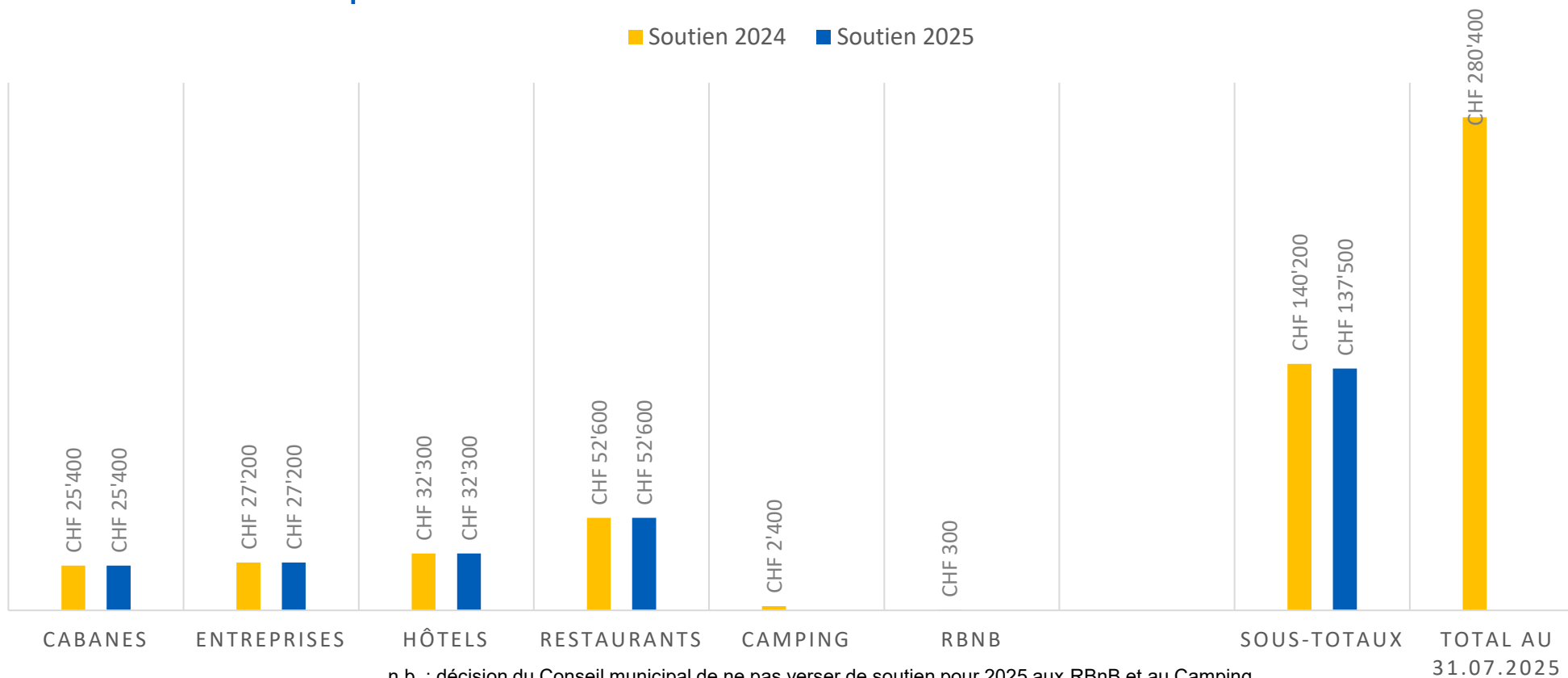
Le représentant de l'entreprise May-Joris a été reçu en fin de semaine passée.

Le service des finances va retravailler sur les aides aux commerces. De son côté, le service cantonal de l'économie, du tourisme et de l'innovation (SETI) souhaite développer des aides supplémentaires en cas d'événements climatiques.

Pour conclure, le Conseil municipal ratifie la décision prise par la commission des finances et prend acte des mesures liées, à savoir le versement des mêmes montants aux commerces et entreprises que ceux versés pour le soutien 2024, soit un total de CHF 137'500 et l'accord de principe sur la trésorerie urgente aux commerces et entreprises du Haut Val de Bagnes. Sont aussi comprises dans ces mesures l'exonération de la TPT du deuxième semestre 2025 et la suspension des facturations d'acomptes pour les loyers de biens communaux sis sur le Haut Val de Bagnes.».

Réponse au postulat « Demande de soutien financier d'urgence » (P09)

Détails des versements aux commerçants et entreprises du Haut-Val de Bagnes par domaines d'activités pour 2024 et 2025



Réponse au postulat « Demande de soutien financier d'urgence » (P09)

Courrier adressé en juillet 2025 aux commerçants et entreprises du Haut-Val de Bagnes non-bénéficiaires de soutien communal en 2024

→ La commune se tient à disposition pour étudier chaque dossier pour des besoins de trésorerie à court terme.



- 1 Contrôle des présences
- 2 Approbation ou modification de l'ordre du jour
- 3 Approbation du procès-verbal du Plenum du 11 juin 2025
- 4 Coefficient d'impôts pour 2026 de 1.0
- 5 Taux d'indexation pour 2026 de 176%
- 6 Crédit budgétaire concernant le soutien à Blatten de CHF 107'850.- (rubrique 0220.3199.50)
- 7 Réponse au postulat « Demande de soutien financier d'urgence en faveur du Haut val de Bagnes » du 10.06.25 (P09)
- 8 Présentation du Programmes de législature – Les mesures**



COMMUNE DE
VAL DE BAGES

LES PROJETS DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE 2025-2028

SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL
10 SEPTEMBRE 2025 · BRUSON

*À vous
de jouer!*

FOCUS
SUR LES PROJETS

Mot du Président & **SOMMAIRE**

Construction du programme de législature

Notre mission

Nos valeurs

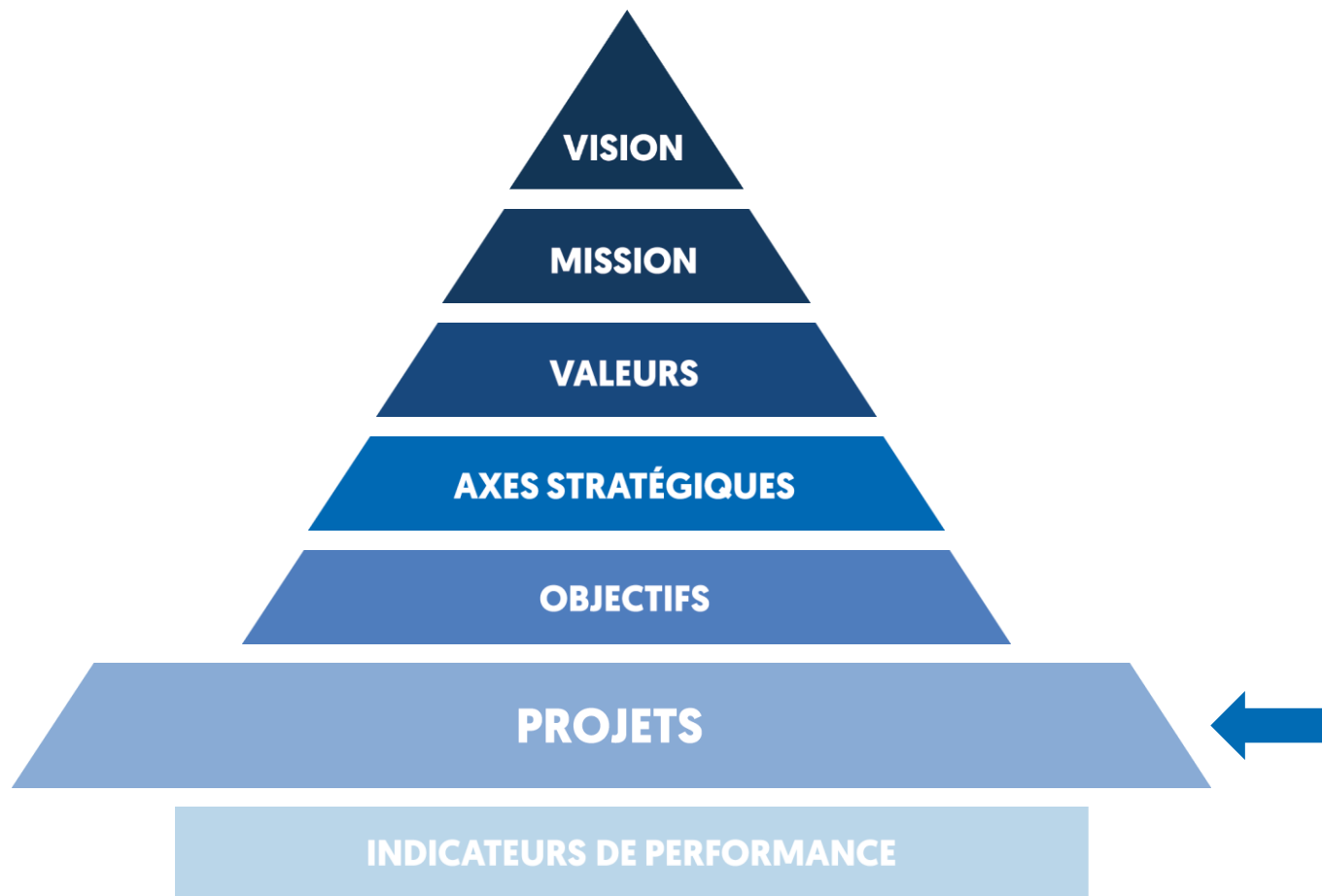
6 axes pour agir ensemble et leurs projets

Conclusion



FABIEN
SAUTHIER

LA CONSTRUCTION DU PROGRAMME DE LÉGISLATURE



NOTRE VISION

Val de Bagnes, une commune
de montagne **innovante**,
harmonieuse et **solidaire**



NOTRE MISSION

- Le Conseil municipal de Val de Bagnes décline sa vision par un engagement intégrant les spécificités de son territoire montagnard.
- Il promeut une cohésion sociale qui permette à chacun de s'épanouir et défend une politique de proximité pour l'ensemble des services publics, orientée sur un développement économique dynamique, responsable et durable.
- Il veille également à stimuler l'innovation, et par son action proactive, il place la sécurité et la résilience au cœur de ses priorités.

NOS VALEURS



CRÉATIVITÉ

Imaginer et construire
des nouvelles solutions



RESPECT

Considérer l'autre
et agir avec bienveillance



EXCELLENCE

Viser la qualité
et l'amélioration continue



PROXIMITÉ

Rester accessible
et à l'écoute



AUTHENTICITÉ

Respecter et valoriser
notre patrimoine



LES PROJETS

6 AXES POUR AGIR ENSEMBLE

Innovation et tradition

AXE
BIEN-ÊTRE

AXE
COMMUNE
EXEMPLAIRE

AXE
TOURISME

AXE
ÉCONOMIE

AXE
ENVIRONNEMENT

AXE
MOBILITÉ



AXE
BIEN-ÊTRE

OBJECTIF

Nous favorisons une société solidaire, encourageons la participation de toutes et tous, valorisons la diversité et les traditions, luttons contre l'isolement social et assurons la sécurité et la qualité de vie.

8 PROJETS portés par:





COMMUNE DE
VAL DE BAGES

CRÈCHE UAPE DE VOLLÈGES

Construire la nouvelle crèche et l'UAPE de Vollèges, y compris une nurserie, un parking et un espace convivial.

Crèche inaugurée pour fin 2028



RESPONSABLE DU PROJET :

ANNE-MICHÈLE LACK VICE-PRÉSIDENTE

Jeunesse, formation et cohésion sociale



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES



ÉCOLE DE VILLETTE

Relocaliser le centre scolaire de Villette à Probé avec une UAPE, pour améliorer l'enseignement et l'accueil.

Autorisation de construire obtenue pour fin 2028



RESPONSABLE DU PROJET :

ANNE-MICHÈLE LACK VICE-PRÉSIDENTE

Jeunesse, formation et cohésion sociale





COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

POLITIQUE COMMUNALE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

Soutenir les familles et les jeunes via des services éducatifs, culturels et sociaux pour favoriser leur épanouissement.

Politique rédigée et mise en place pour fin 2028



RESPONSABLE DU PROJET :

ANNE-MICHÈLE LACK VICE-PRÉSIDENTE

Jeunesse, formation et cohésion sociale



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES



SOUTIEN AUX GÉNÉRATIONS 60+

Identifier les besoins des aînés et améliorer la coordination sanitaire, sociale et communautaire.

Adoption et implémentation de la stratégie pour fin 2027



RESPONSABLE DU PROJET :

JEAN-DANIEL TROILLET

Contributions, social, population et cadastre





CENTRE SPORTIF

Développer un centre sportif intergénérationnel avec piscines, spa, fitness, restaurant et espaces pour tous.

Bâtiment détente inauguré pour fin 2028



RESPONSABLE DU PROJET :

PIERRE-YVES GAY

Aménagement du territoire, constructions et mobilité



INFRASTRUCTURES SPORTIVES DE ST-MARC

Moderniser les infrastructures sportives de St-Marc afin de se conformer aux normes actuelles.

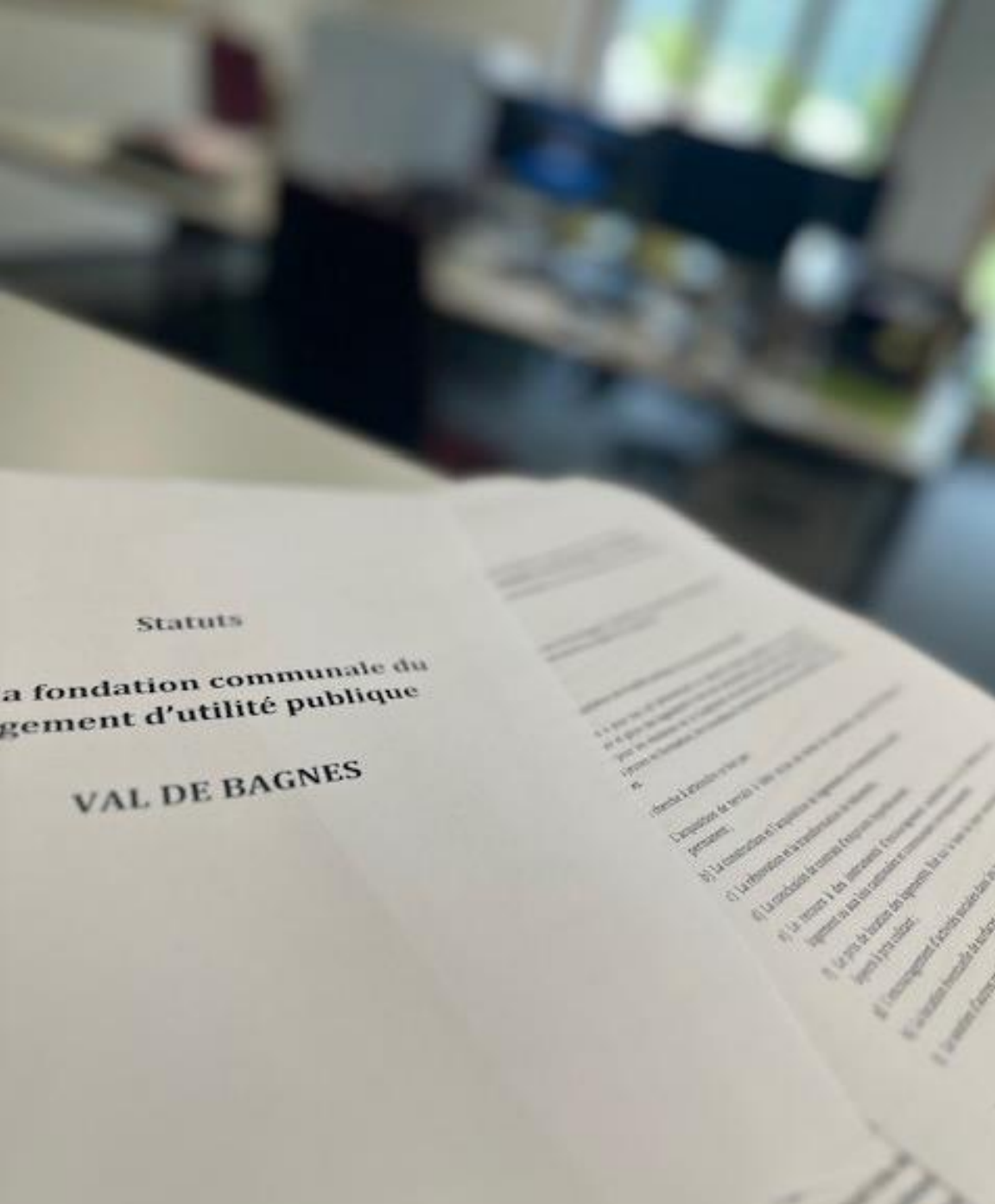
Infrastructures inaugurées pour fin 2028



RESPONSABLE DU PROJET :

MALVINE MOULIN

Culture, tourisme et sport



CRÉATION DE LA FONDATION DU LOGEMENT

Créer une Fondation pour offrir des logements abordables aux résidents, selon les besoins prioritaires analysés.

*Fondation opérationnelle pour fin 2027
et y transférer les biens communaux existants*



RESPONSABLE DU PROJET :

PIERRE-YVES GAY

Aménagement du territoire,
constructions et mobilité



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES



INITIATIVE "VILLAGES 2040" - APPEL À PROJETS

Lancer « Villages 2040 » pour co-construire
l'avenir face aux défis climatiques, économiques
et sociaux.

*Un projet minimum par axe de développement
soutenu avant fin 2028*



RESPONSABLE DU PROJET :
FABIEN SAUTHIER PRÉSIDENT
Promotion économique





AXE
**COMMUNE
EXEMPLAIRE**

OBJECTIF

Nous pratiquons un savoir-faire innovant et responsable et menons des projets concrets au bénéfice de la communauté.

3 PROJETS

portés par:





COMMUNE DE
VAL DE BAGES

MAISON DE LA SÉCURITÉ

Construire une maison de la sécurité à Profray regroupant l'ensemble des forces d'intervention.

Travaux initiés pour fin 2028



RESPONSABLE DU PROJET :

BRUNO MOULIN

Sécurité et santé publiques



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

AXE
**COMMUNE
EXEMPLAIRE**

NOUVEAU CENTRE D'ENTRETIEN DES TRAVAUX PUBLICS À VERSEGÈRES

Construire un nouveau centre d'entretien
à Versegères.

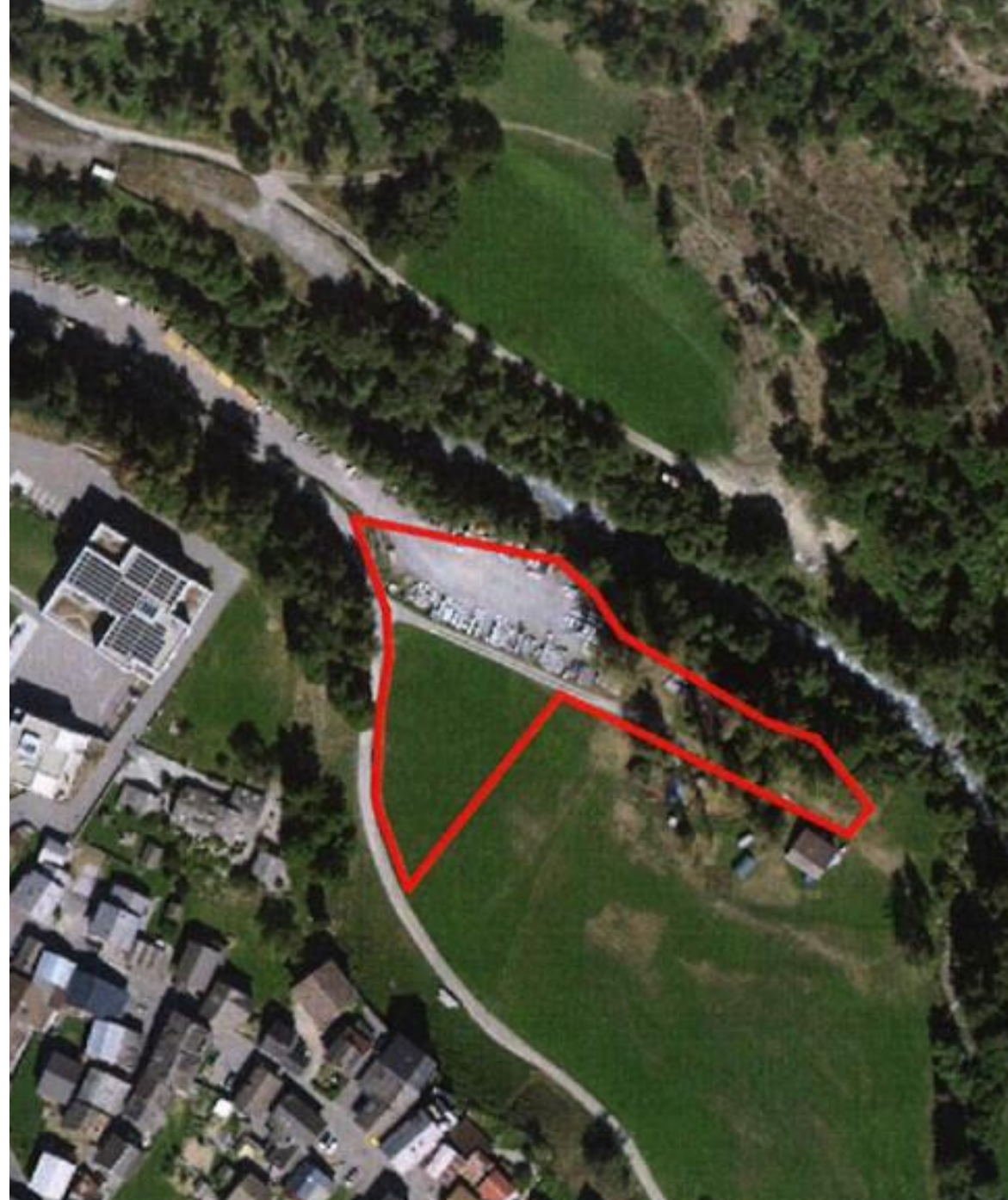
Travaux réalisés pour fin 2028



RESPONSABLE DU PROJET :

VALÉRIE GUIGOZ

Travaux publics et environnement





PORTAIL NUMÉRIQUE

Participer au développement du portail numérique cantonal pour des solutions communales.

Prestations communales disponibles pour fin 2027



RESPONSABLE DU PROJET :
FABIEN SAUTHIER PRÉSIDENT
Administration générale



AXE
TOURISME

OBJECTIF

Nous œuvrons pour un tourisme attractif et durable toute l'année, renforçons l'offre culturelle et sportive, soutenons l'hôtellerie, la gastronomie et l'événementiel et valorisons le patrimoine.

4 PROJETS portés par:





CENTRE CULTUREL DE VERBIER

Coopérer à la construction d'un centre culturel comprenant salle de concert et espaces polyvalents.

Procédures administratives achevées pour fin 2028



RESPONSABLE DU PROJET :

FABIEN SAUTHIER PRÉSIDENT

Culture, tourisme et sport



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES



CABANE DE LOUVIE

Rénover totalement la Cabane.

Rénovation réalisée d'ici fin 2028



RESPONSABLE DU PROJET :
FRANÇOIS VEUTHEY
Bâtiments, bourgeoisie et agriculture





PLACE DE L'ERMITAGE À VERBIER

Construire un parking souterrain et aménager la surface pour un espace public.

Travaux initiés pour fin 2028



RESPONSABLE DU PROJET :

PIERRE-YVES GAY

Aménagement du territoire,
constructions et mobilité



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES



MAISON DE LA RACLETTE

Construire une Maison de la Raclette, dédiée au patrimoine fromager et à la créativité.

Autorisation de construire pour fin 2028



RESPONSABLE DU PROJET :
MALVINE MOULIN
Culture, tourisme et sport





AXE
ÉCONOMIE

OBJECTIF

Nous stimulons une économie locale dynamique, durable et diversifiée, et soutenons les initiatives innovantes et responsables.

4 PROJETS

portés par:





CURALA

Aménager le site de Curala avec logements, hôtels, commerces et hub de transports, incluant espaces verts et mobilité douce.

Procédures administratives de modifications de zone et d'autorisations abouties



RESPONSABLE DU PROJET :

PIERRE-YVES GAY

Aménagement du territoire,
constructions et mobilité



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES



DÉVELOPPEMENT HÔTELIER ADJACENT AU CENTRE CULTUREL DE VERBIER

Construire un complexe hôtelier sur le site des terrains Besson à Verbier, en coordination avec le centre culturel.

Autorisation de construire pour fin 2028



RESPONSABLE DU PROJET :

FABIEN SAUTHIER PRÉSIDENT

Aménagement du territoire,
constructions et mobilité





CHALET ORNY

Rénover le Chalet pour créer un lieu de rencontre avec bibliothèque, salles polyvalentes et services communaux.

Autorisation de construire pour fin 2028



RESPONSABLE DU PROJET :

MALVINE MOULIN

Culture, tourisme et sport



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES



RETOUR DE CONCESSION DE MAUVOISIN 2042

Réaliser le retour de concession de Mauvoisin pour 2042, incluant le statut futur des infrastructures hydroélectriques par les communes.

*Vision partagée des partenaires de l'état
des principales installations existantes*



RESPONSABLE DU PROJET :
FABIEN SAUTHIER PRÉSIDENT
Délégué au développement durable





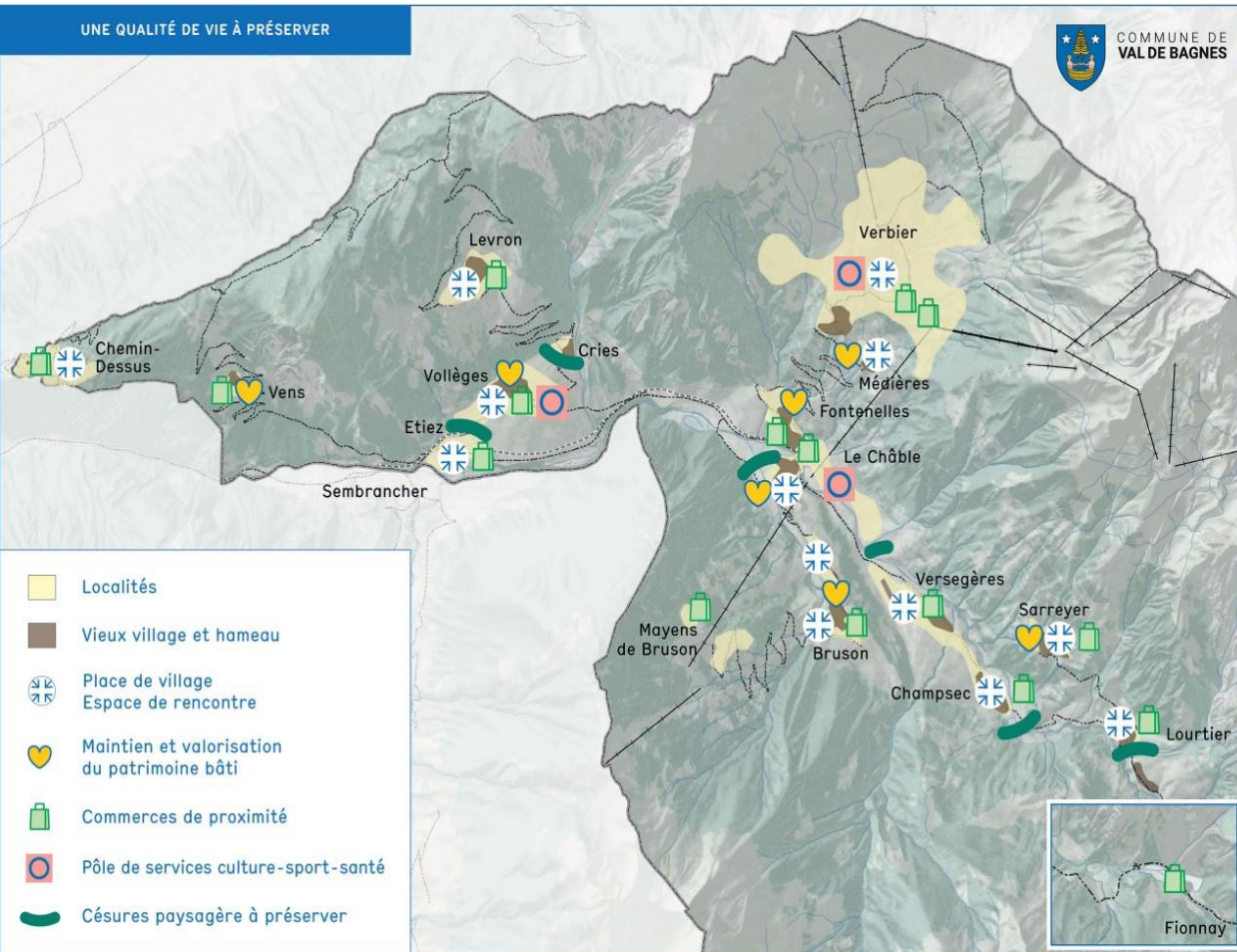
AXE
**ENVIRON-
NEMENT**

OBJECTIF

Nous nous adaptons au changement climatique, préservons la biodiversité, optimisons les ressources et visons zéro émission carbone d'ici 2050.

2 PROJETS portés par:





RÉVISION GLOBALE DES PAZ ET RCCZ

Mettre à jour la planification territoriale pour orienter le développement communal sur 15 ans, conformément aux exigences légales.

*Mise en conformité et harmonisation
PAZ et RCCZ communaux pour fin 2028*



RESPONSABLE DU PROJET :

PIERRE-YVES GAY

Aménagement du territoire,
constructions et mobilité



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES



RETENUE COLLINAIRE DE LA CHAUX

Construire une retenue collinaire à la Chaux.

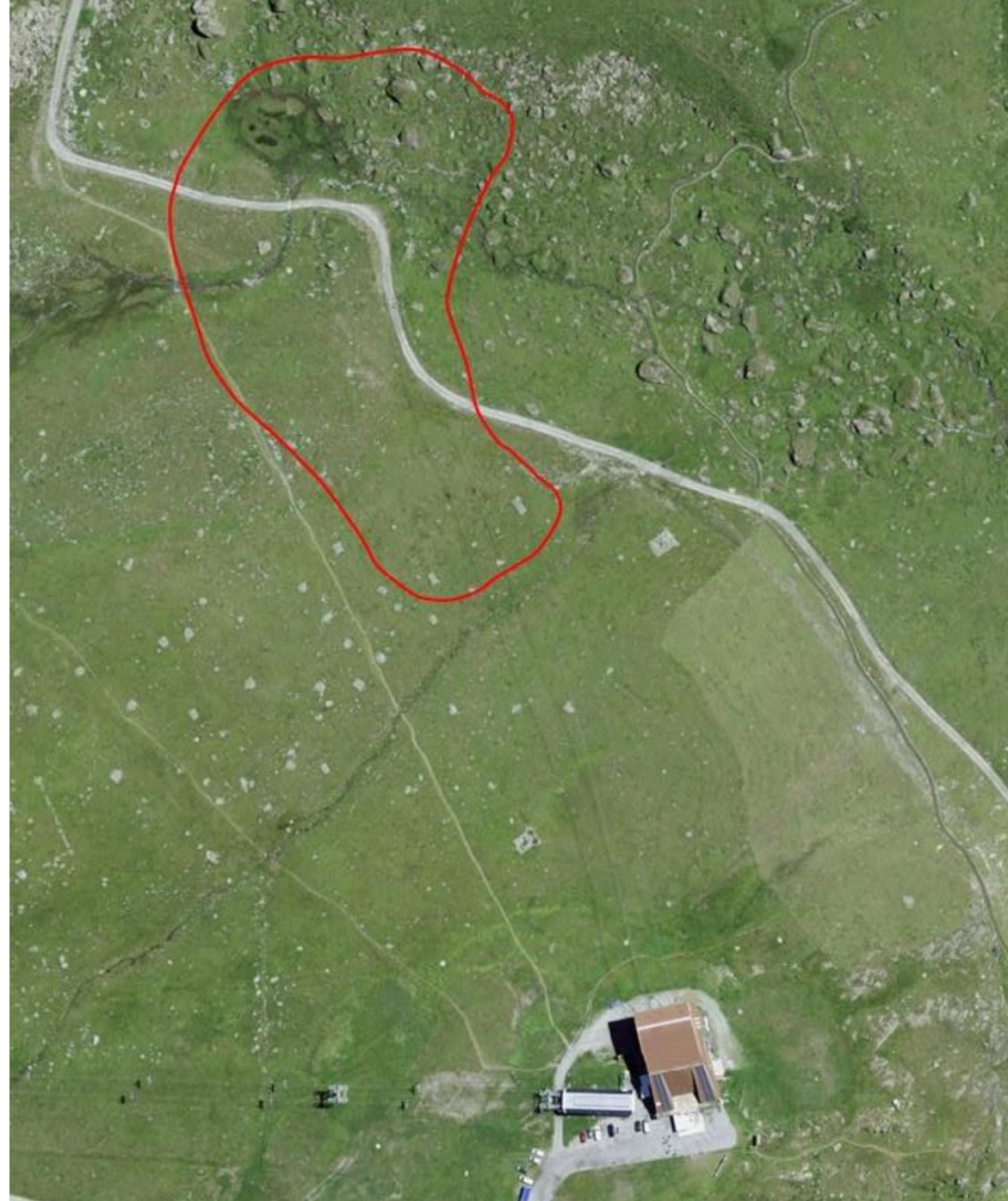
Zone homologuée pour fin 2028



RESPONSABLE DU PROJET :

FABIEN SAUTHIER PRÉSIDENT

Délégué au développement durable





AXE
MOBILITÉ

OBJECTIF

Nous développons une mobilité multimodale et renforçons la mobilité douce et les transports publics afin de garantir des accès adaptés à l'ensemble de notre territoire.

4 PROJETS portés par:





COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

CONCEPT DE MOBILITÉ D'ETIEZ

Créer un giratoire sur la RC94 et une liaison douce pour améliorer la sécurité, l'accessibilité et le développement local.

Réalisation pour fin 2028



RESPONSABLE DU PROJET :

VALÉRIE GUIGOZ

Travaux publics et environnement



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES



VOIE VERTE

Créer une voie verte entre Champsec et Vollèges.

Inauguration pour fin 2028



RESPONSABLE DU PROJET :

PIERRE-YVES GAY

Aménagement du territoire,
constructions et mobilité





AMÉLIORATION DE LA CIRCULATION DU CHÂBLE-VILLETTE

Organiser la circulation pour fluidifier et sécuriser le trafic

Projets prioritaires définis pour fin 2028



RESPONSABLE DU PROJET :

VALÉRIE GUIGOZ

Travaux publics et environnement



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES



HOMOLOGATION DES ITINÉRAIRES VTT

Créer un réseau VTT homologué et accessible pour
développer le tourisme et valoriser le patrimoine.

Inauguration des premiers parcours pour fin 2028



RESPONSABLE DU PROJET :

PIERRE-YVES GAY

Aménagement du territoire,
constructions et mobilité



“L’ambition tutoie les sommets”

Fabien Sauthier

25

PROJETS
AU TOTAL

14

PROJETS
TERMINÉS
EN 2028

11

PROJETS
SE TERMINERONT
APRÈS 2028

CRÈCHE - UAPE DE VOLLÈGES

DESSCRIPTIF DU PROJET

La Commune de Val de Bagnes poursuit le projet de reconstruction de la crèche et de l'UAPE de Vollèges, validé avant la fusion par l'ancienne commune.

Ce projet s'inscrit désormais dans une vision communale cohérente et durable de l'accueil de la petite enfance. Il a été repensé pour répondre aux besoins actuels, avec notamment l'ajout d'une nurserie et une augmentation des capacités d'accueil.

Un abri de protection civile, pouvant également faire office de parking, a été intégré afin de répondre aux exigences cantonales.

Ce parking contribuera à désengorger le centre du village et permettra l'aménagement d'une place conviviale à l'arrière de la Maison communale, pensée comme un lieu de rencontre et de vie villageoise.

RESPONSABLE POLITIQUE



Anne-Michèle Lack

OBJECTIF DU PROJET

Mettre en place une nurserie, une crèche et une unité d'accueil pour écoliers (UAPE) conformes aux normes en vigueur, offrant un encadrement de qualité et dimensionnées pour répondre aux besoins actuels et à l'évolution démographique à long terme.

OBJECTIF DE CETTE LÉGISLATURE

Le projet sera terminé à la fin de la législature.

AXES STRATÉGIQUES



DURÉE DU PROJET
2024-2028

BUDGET ESTIMATIF CHF
15'000'000

AVANCEMENT DU PROJET



SOUTIEN OPÉRATIONNEL

- Jeunesse, formation et cohésion sociale
- Aménagement du territoire, constructions et mobilité
- Délégé promotion économique

ÉTAPES CLÉS

- **Été 2024**
Lancement du concours architectural
- **Novembre 2024**
Choix du projet
- **Juin 2025**
Validation de l'avisant-projet et de l'attribution des coûts par le CM
- **Août 2025**
Validation du projet et du devis
- **Novembre 2025**
Validation du crédit complémentaire par le CG
- **Décembre 2025**
Mise à l'enquête auprès de la CCC
- **Automne 2026**
Début du chantier
- **Décembre 2028**
Fin du chantier

LIEU
Vollèges



DOCUMENTS

Faire une question (770 KB) (PDF)

Faire une question (770 KB) (PDF)

POUR EN SAVOIR PLUS:
PROGRAMME.VALDEBAGNES.CH





COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

**MERCI POUR
VOTRE ATTENTION**



- 2 Approbation ou modification de l'ordre du jour
- 3 Approbation du procès-verbal du Plenum du 11 juin 2025
- 4 Coefficient d'impôts pour 2026 de 1.0
- 5 Taux d'indexation pour 2026 de 176%
- 6 Crédit budgétaire concernant le soutien à Blatten de CHF 107'850.- (rubrique 0220.3199.50)
- 7 Réponse au postulat « Demande de soutien financier d'urgence en faveur du Haut val de Bagnes » du 10.06.25 (P09)
- 8 Présentation du Programmes de législature – Les mesures
- 9 Information sur la situation d'Altis Groupe SA
- 10 Information sur la création de la fondation communale du logement d'utilité publique**

Information sur la création de la fondation communale du logement d'utilité publique (FCLUP)

1. Situation du logement à Val de Bagnes
2. Public-cible du plan d'action logement
3. Objectifs et bénéfices pour les habitants et le territoire
4. Axes de développement sur le territoire communal
5. Mesures du plan d'action logement
6. Fondation communale du logement d'utilité publique (FCLUP)
7. Prochaines étapes



Information sur la création de la FCLUP

1. Situation du logement à Val de Bagnes

- Sur l'ensemble du territoire :
 - Population vieillissante + départ des jeunes
 - La charge du logement est préoccupante pour 35 % des ménages
 - Taux de vacance à 0,9% vs. 1,5% recommandé
En comparaison: Crans-Montana (0,8%), Sion (0,82%)
- Un taux d'effort si important pour les saisonniers qu'il met en péril l'économie touristique de la station
 - 35 à 53% vs. 25% recommandés
- Accès à la propriété difficile
 - Coût du foncier et de construction

Source :
étude
Microgis
(2022)

Source :
étude CBRE
(2020)

Information sur la création de la FCLUP

2. Public-cible du plan d'action logement

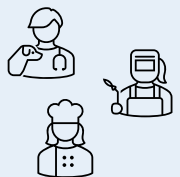
Identification des publics cibles et de leurs « fonctions » au sein de la collectivité



SAISONNIERS

Nb. : Env. 1'600 personnes

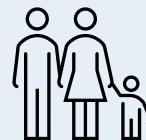
- ✓ Garantir la **vitalité économique** de la station
- ✓ Porte la responsabilité de **l'image** de la station



APPRENTIS

Nb. : 36 personnes

- ✓ Assure le maintien des **activités artisanales** locales
- ✓ Perpétue le **patrimoine culturel** local



FAMILLES ET JEUNES PRÉCAIRES

Nb. : estimé à 18.6% de la population communale, soit près de 831 foyers

- ✓ Population à part entière des autres habitants de la Commune
- ✓ Maintien la **vie économique et culturelle**



PERSONNES AGÉES

- ✓ Pilier de la **solidarité familiale** et locale
- ✓ Maintien la vie locale et culturelle

Information sur la création de la FCLUP

3. Objectifs et bénéfices pour les habitants et le territoire



Renforcer la **cohésion sociale** dans les villages, limiter l'**exode des jeunes** de la vallée, répondre aux **besoins** des habitants, anticiper le **vieillessement** de la population



Garantir la **vitalité économique** de la station, permettre le maintien de l'**artisanat local** et favoriser l'arrivée des **employés hautement qualifiés** sur la commune

Information sur la création de la FCLUP

4. Axes de développement sur le territoire communal

ORIENTER

FINANCER

COMMUNIQUER

1. Réaffirmer une politique foncière active
2. Fonder une maîtrise d'ouvrage d'utilité publique
3. Renforcer le PAZ et le RCCZ
4. Soutenir financièrement cette politique
5. Assurer une gouvernance et une communication agile

Information sur la création de la FCLUP

5. Mesures du plan d'action logement

N°	TITRE DE LA MESURE
1A	Continuer à acquérir des terrains nus voués à la densification (PAZ) Acquérir des immeubles de logements déjà bâtis
1B	Céder des terrains et immeubles en DDP prioritairement à des MOUP
2A	Fonder une maîtrise d'ouvrage d'utilité publique d'initiative communale
2B	Encourager la fondation par les acteurs économiques et touristiques de Verbier d'un organe dédié au logement
3A	Assurer l'utilisation des bâtiments communaux désaffectés (anciennes écoles)
3B	Favoriser la construction de logements d'utilité publique dans le RCCZ

Information sur la création de la FCLUP

5. Mesures du plan d'action logement - Suite

N°	TITRE DE LA MESURE
4A	Encourager la transformation et la rénovation des granges et bâtisses
4B	Soutenir la rénovation et la transformation de logements insalubres
4C	Soutenir financièrement la création de coopératives, fondations et associations impliquées dans la création de logement d'utilité publique
4D	Affecter une part du droit additionnel de mutation immobilière au plan d'action logements
5A	Assurer la coordination du plan
5B	Assurer l'accompagnement des porteurs de projet
5C	Etablir un plan de communication
5D	Encourager les employeurs du secteur touristiques à la création de logements à destination de leur travailleurs saisonniers

Information sur la création de la FCLUP

6. Fondation communale du logement d'utilité publique

Pourquoi la fondation communale est-elle une mesure prioritaire?

- Permet d'encadrer les projets et objets communaux visant à offrir des logements d'utilité publique, tout en garantissant le respect des objectifs du PAL.

Pourquoi une fondation communale comme MOUP?

- La collectivité publique peut investir dans le capital de façon légitime
- La collectivité publique peut siéger au Conseil de fondation
- Gestion plus « légère ». Un Conseil de Fondation peut être composé de peu de personnes

Accompagnement par le responsable romand de l'association faîtière Logement Suisse pour la création de la fondation communale du logement.

Information sur la création de la FCLUP

6. Fondation communale du logement d'utilité publique

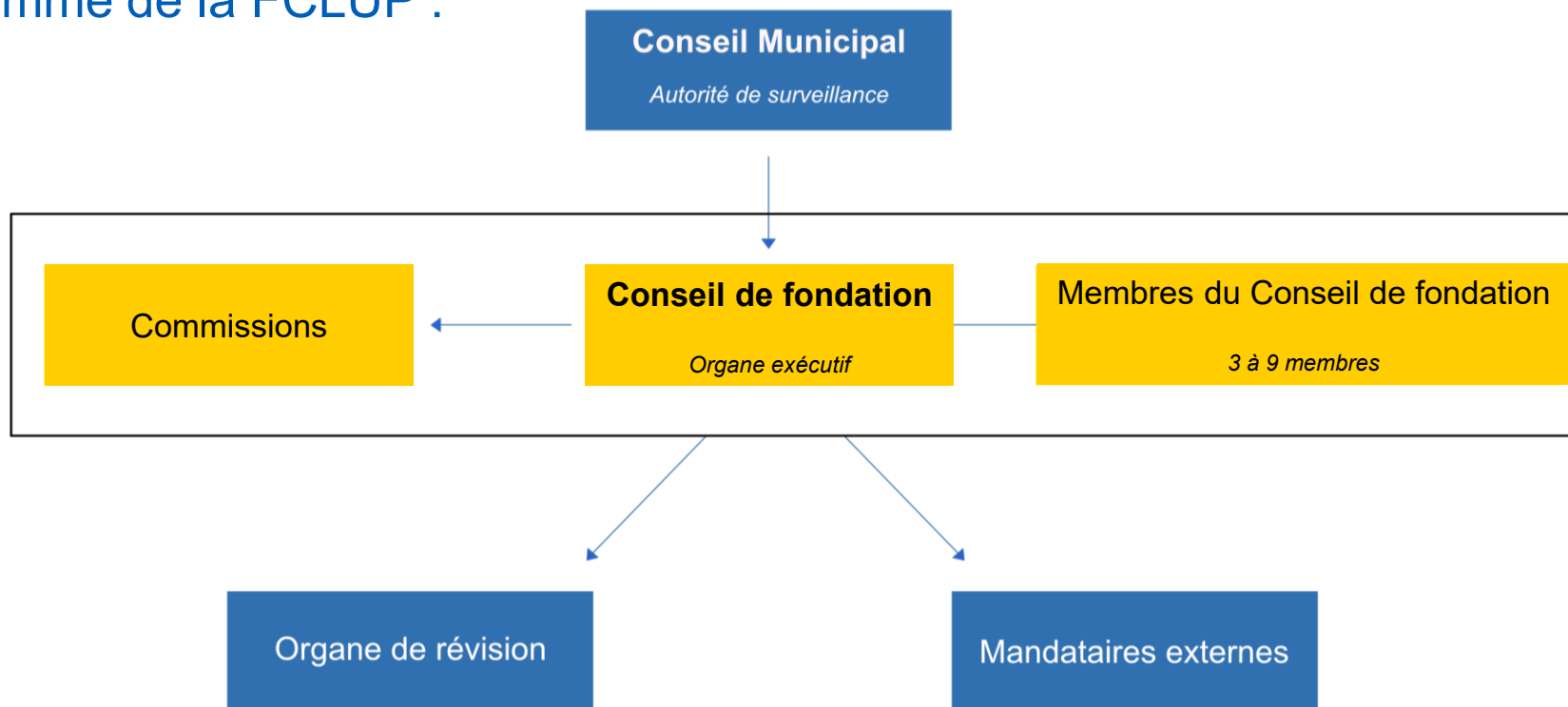
Documents encadrant la FCLUP :

- Les **statuts** posent les bases légales en définissant les buts, la gouvernance et les règles de fonctionnement de la fondation.
- Ex. : art. 3 al. 1 (But) : *«La fondation a pour but, en poursuivant un objectif d'utilité publique, de construire, rénover, louer et gérer des logements à des prix abordables pour toute la population, en particulier pour les résidents de la Commune, les personnes handicapées, les personnes âgées, les jeunes en formation, les travailleurs saisonniers, ainsi que les familles à revenus modestes.»*
 - Permet d'obtenir les aides fédérales + Ancrage dans le temps des projets d'utilité publique
- Le règlement d'organisation fixe les règles internes en précisant l'organisation et les modalités pratiques de gestion de la fondation.

Information sur la création de la FCLUP

6. Fondation communale du logement d'utilité publique

Organigramme de la FCLUP :



Information sur la création de la FCLUP

6. Fondation communale du logement d'utilité publique

Financement des projets de la FCLUP.

Le capital de base peut être constitué de plusieurs acteurs économiques publiques-privés :

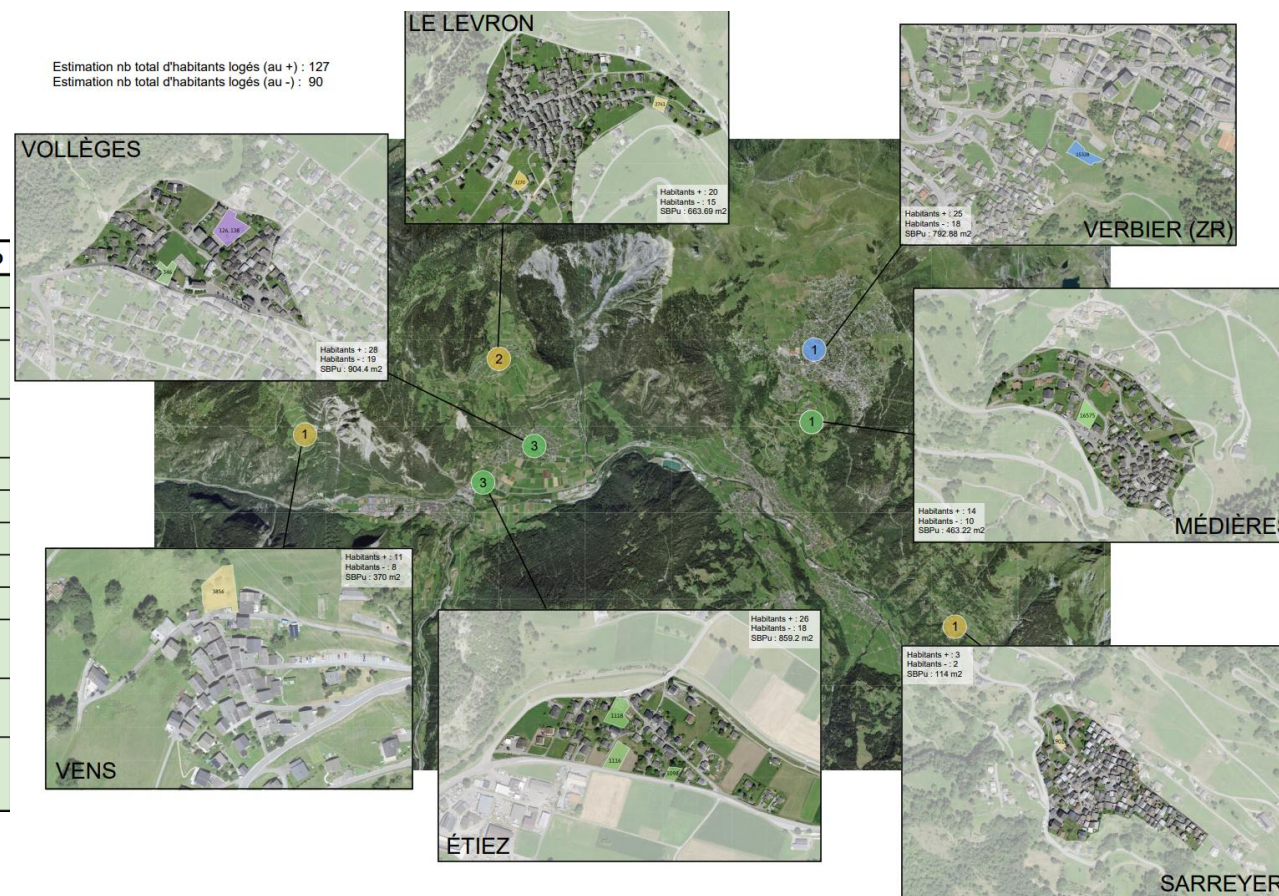
- La Commune qui octroie le terrain en DDP
- D'autres Communes intéressées par le projet
- Le canton dans lequel le projet sera réalisé
- Entrepreneurs, maîtres d'état, etc
- Acteurs économiques locaux
- Entreprises privées
- Futurs locataires
- Fondation WOHNEN SCHWEIZ / LOGEMENT SUISSE
- Autres organismes d'utilité publique
- Personnes privées (mécènes, donateurs divers, etc)

Information sur la création de la FCLUP

6. Fondation communale du logement d'utilité publique

Objets potentiels / Terrains en main communale :

Parcelle	SBPu* (m2)	Hab. +	Hab. -	Village	Zone	Etat existant	Dispo
1098	164,4	5	3	Etiez	R3	Terrain libre, proche gare	Oui
1116	424,8	13	9	Etiez	R3	Terrain libre, proche gare	Oui
1118	270	8	6	Etiez	R3	Parking + terrain libre Situé en face gare d'Etiez	Oui
346	164,8	5	3	Vollèges	V1, V2	Bâtiment sur une partie de la parcelle, jouxte cimetière	Oui
16575	463,22	14	10	Médières	R2	Terrain libre	Oui
2761	185,1	5	4	Levron	R3	Terrain libre	Oui
3270	478,59	15	11	Levron	R2	Place de jeux + terrain libre	Oui
3856	370	11	8	Vens	V1, V2	Terrain libre	Oui
19016	114	3	2	Sarreyer	V2	Terrain libre	Oui
15328	792,88	25	18	Verbier	R2 à aménager	Terrain libre, en zone réservée	Oui
742**	856,4	27	19	Vollèges	R3	Terrain libre, sortie de Vollèges, en cours de cession (échange)	/
126, 138	739,6	23	16	Vollèges	V1, V2	Terrain libre, sommet de Vollèges, en cours d'acquisition (échange)	/



Information sur la création de la FCLUP

6. Fondation communale du logement d'utilité publique

Objets potentiels / Bâtiments en main communale :

- Bâtiment de la Raiffeisen à Vollèges
- 6 appartements de l'immeuble «Ciel et Terre» à Sembrancher

Information sur la création de la FCLUP

7. Prochaines étapes

- Constitution de la Fondation communale du logement d'utilité publique (FCLUP) (prévue en octobre 2025)
- Inscription au Registre du commerce, puis adhésion à Logement Suisse en tant que MOUP (Maîtrise d'ouvrage d'utilité publique).
- Octroi d'un droit distinct et permanent (DDP) sur le terrain de Médières à la FCLUP, par la Commune de Val de Bagnes.
(Premier projet porté par la Fondation)
- Renforcement de la Fondation par le développement d'autres projets de logements d'utilité publique.



- 3 Approbation du procès-verbal du Plenum du 11 juin 2025
- 4 Coefficient d'impôts pour 2026 de 1.0
- 5 Taux d'indexation pour 2026 de 176%
- 6 Crédit budgétaire concernant le soutien à Blatten de CHF 107'850.- (rubrique 0220.3199.50)
- 7 Réponse au postulat « Demande de soutien financier d'urgence en faveur du Haut val de Bagnes » du 10.06.25 (P09)
- 8 Présentation du Programmes de législature – Les mesures
- 9 Information sur la situation d'Altis Groupe SA
- 10 Information sur la création de la fondation communale du logement d'utilité publique
- 11 Information sur le Centre sportif**

Information sur le Centre sportif



MODE DE VIE

Lancement officiel du chantier du futur centre sportif de Verbier

28.08.2025 12h00



INFRASTRUCTURES VS

La pose de la première pierre de l'espace détente du Centre sportif de Verbier (VS) a officiellement eu lieu jeudi. Attendu de longue date et devisé à 69 millions de francs, le projet doit aboutir en 2028.



Rhône FM Info

3 j · 0

La pose de la première pierre de l'espace détente du Centre sportif de Verbier a officiellement eu lieu ce jeudi.



RHONFMCH

Le chantier du futur Centre sportif de Verbier officiellement lancé

La pose de la première pierre de l'espace détente du Centre sportif de Verbier a officiellement eu ...

Accueil > ACTUALITÉS > Futur centre sportif: Verbier mise sur le bien-être



Futur centre sportif: Verbier mise sur le bien-être

28 août 2025

Après l'incendie de 2017, le projet de centre sportif à Verbier avance. Ce jeudi a marqué la deuxième étape du dossier avec la pose de la première pierre. La fin du chantier est prévue pour 2028. Notre reportage.

VIVIANE GIVORD
Journaliste

Le Nouvelliste

Verbier: la construction du futur centre sportif peut enfin démarrer

Ce jeudi, la commune de Val de Bagnes a posé la première pierre du nouvel espace détente. Spas, piscines et autres activités devraient compléter l'offre actuelle d'ici 2028 pour un budget de 69 millions.

Verbier Tourisme

Mathieu Baudoin
28 août 2025, 17:00



De gauche à droite: Frédéric Quennoz, architecte communal, Frédéric Brügger et Antoine Hahne, architectes de Pont12 et Fabien Sauthier, président de Val de Bagnes. Héloïse Maret

Information sur le Centre sportif

Points importants relatifs à la construction

- 1er pierre posée pour la reconstruction
- Budget consolidé à plus de 80% -
soumissions rentrées
- Pas de recours sur les adjudications
- Autorisations de construire en force
- Planning maîtrisé – ouverture prévue
été 2028



Information sur le Centre sportif

Points importants relatifs au fonctionnement

- Piscine extérieure fermée depuis le 31 août
- Aménagements provisoires sur les terrains de beach volley prévus pour les étés 2026-2027



Information sur le Centre sportif

Points importants à gérer

- Planification des aménagements extérieurs
- Définition du modèle d'exploitation
- Programme de l'étape 3

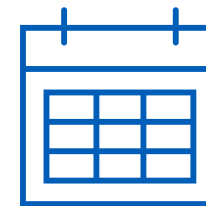




- 4 Coefficient d'impôts pour 2026 de 1.0
- 5 Taux d'indexation pour 2026 de 176%
- 6 Crédit budgétaire concernant le soutien à Blatten de CHF 107'850.- (rubrique 0220.3199.50)
- 7 Réponse au postulat « Demande de soutien financier d'urgence en faveur du Haut val de Bagnes » du 10.06.25 (P09)
- 8 Présentation du Programmes de législature – Les mesures
- 9 Information sur la situation d'Altis Groupe SA
- 10 Information sur la création de la fondation communale du logement d'utilité publique
- 11 Information sur le Centre sportif
- 12 **Divers**

Divers

Prochains plenums



- **CG EXTRAORDINAIRE** : 8 octobre 2025 à 19h30 à la salle Saint-Marc
- 19 novembre 2025 à 19h30 à la salle polyvalente de **Vollèges**
- 10 décembre 2025 à 19h30 à la salle Saint-Marc



MESSAGE DE LA MUNICIPALITÉ

FIXATION DES DECISIONS FISCALES 2026

Contexte

Selon la Loi sur les Communes, le Conseil général est habilité à fixer le coefficient d'impôt et le taux d'indexation communaux. En 2024, le Conseil général avait validé le rehaussement du taux d'indexation qui était ainsi passé de 173% à 176% en vue de l'exercice comptable 2025. Ce changement était favorable à la population bagnarde. Pour l'année comptable en cours, le coefficient d'imposition est de 1.0 et le taux d'indexation de 176%.

Développement

Pour l'année 2026, le statu quo est proposé, c'est-à-dire :

- Coefficient d'impôt 2026 : **1.0**
- Taux d'indexation 2026 : **176%**

Décision

Le Conseil municipal recommande au Conseil général de maintenir le coefficient d'impôt et le taux d'indexation actuels qui sont respectivement fixés à 1.0 et 176%.

Message à l'attention du Conseil général approuvé par le Conseil municipal en date du 12 août 2025.

Commune de Val de Bagnes

Fabien Sauthier
Président de Commune

Pierre-Martin Moulin
Secrétaire général



MESSAGE DE LA MUNICIPALITÉ DEMANDE DE CRÉDIT BUDGÉTAIRE POUR LE SOUTIEN COMMUNAL À BLATTEN

Soutien financier en faveur de la population de Blatten de CHF 107'850.- (rubrique comptable 0220.3199.50)

Contexte et développement

Face aux événements dramatiques et bouleversants survenus à Blatten dans le Lötschental, la Fédération des communes valaisannes a contacté l'ensemble des communes du Canton pour proposer un soutien commun compris entre 5 à 10 francs par habitants selon la capacité financière des communes. Nos autorités ont accueilli l'idée favorablement. Pour notre commune, selon les statistiques officielles au 31.12.2024, un montant de CHF 10.- par habitant correspondrait à un total de CHF 107'850.-.

En tant que région de montagne, particulièrement sensibles à la thématique des dangers naturels, les communes d'Entremont se sont accordées pour une participation solidaire. En cas d'approbations, la contribution totale pour le district en faveur de la population de Blatten s'élèverait à CHF 150'000.

Dans un 2ème, temps et à des fins d'uniformité, la section des finances communales du canton du Valais a recommandé la présentation au budget sous la rubrique 10220.3199.01.

En termes de financement, cette dépense n'est pas prévue au budget et, compte tenu du montant (> CHF 50'000), un crédit complémentaire est à soumettre au Conseil général.

Conclusion

Pour des raisons de solidarité et de cohésion régionale, le Conseil municipal, dans sa séance du 8 juillet 2025, a validé sa contribution de CHF 10.- par habitant soit CHF 107'850.- en faveur de Blatten et sa population et recommande au Conseil général d'approuver ce soutien exceptionnel pour un événement tout autant exceptionnel.

Message approuvé par le Conseil municipal le 12 août 2025.

Commune de Val de Bagnes

Fabien Sauthier
Président de Commune

Pierre-Martin Moulin
Secrétaire général

Conseil municipal

Route de Clouchèvre 44, 1934 Le Châble VS
Tél. +41 27 777 11 00 - secretariatgeneral@valdebagnes.ch
www.valdebagnes.ch





RAPPORT DE COMMISSION « COGEST »
Concernant le Taux d'indexation de 176% pour 2026
Du 01.09.2025

1. Tableau des présences

Commission	18.08.2025	01.09.2025
Chevrier Célia	P	P
Rossier Gaëtan	P	P
Darbellay Baptiste	P	E
Fellay Fanny	P	P
Fellay Sébastien	P	P
Filliez Olivier	P	E
Michellod Alain	P	E
Monnard Delphine	P	P
Oakman Rossier Christine	P	P
Picchio Pauline	P	P
Troillet Emmanuel	P	P
Invités		
Liste des membres invités (Bureau, exécutif, intervenant externe, ...)		
Fabien Sauthier	P	
Mélanie Mento	P	
Jean-Daniel Troillet	E	
Jérôme Maret	P	
Julien Vaudan	P	
Emily Vaudan	P	
Christophe Vaudan	P	
Guillaume Amos	E	P

2. Objet(s) concerné(s)

Taux d'indexation de 176% pour 2026

3. Position de la commission sur l'entrée en matière

Entrée en matière acceptée tacitement.

4. Discussions de détail

Jean-Daniel Troillet étant occupé à participer à une autre séance, Mélanie Mento et Jérôme Maret nous présentent le coefficient d'impôts et le taux d'indexation pour 2026. Ces facteurs sont les deux variables dans la détermination des impôts communaux. Le coefficient, appliqué au taux d'imposition détermine l'impôt communal alors que l'indexation est un mécanisme de compensation qui permet d'atténuer l'augmentation fiscale.

Ces deux composantes sont au niveau le plus favorable possible pour le contribuable de Val de Bagnes.

5. Vote final de la commission

La commission accepte à l'unanimité de ses membres d'appliquer le taux d'indexation de 176% pour 2026.

6. Conclusion de la commission

Le taux d'indexation de 176% étant le plus favorable pour la population contribuable de Val de Bagnes, la commission ne peut que soutenir la décision de l'appliquer en 2026.

Pour la commission « COGEST »

Célia Chevrier
Présidente de commission



Instructions (Art. 18 RCG) :

A chaque proposition soumise à décision, la commission compétente rédige un rapport de commission qui a pour objectif de transmettre à l'ensemble des Conseillers généraux une explication sur le travail de la commission. Il doit exposer la position de la commission sur le sujet donné.

Distribution (à la commission)

Par qui : Le Président de la commission
Quand : La semaine qui suit la séance
Comment : Plateforme électronique

Distribution (exécutif, législatif, directeurs opérationnels)

Par qui : Le Président de la commission
Quand : 5 jours avant le Plénum
Comment : Plateforme électronique

Distribution (à la population)

Par qui : L'Administration communale

Quand : Dans les 5 jours qui suivent le Plénum qui valide le PV

Comment : Intégré au PV qui est disponible sur le site internet



RAPPORT DE COMMISSION « COGEST »
Concernant le Coefficient d'impôts 1.0 pour 2026
Du 01.09.2025

1. Tableau des présences

Commission	18.08.2025	01.09.2025
Chevrier Célia	P	P
Rossier Gaëtan	P	P
Darbellay Baptiste	P	E
Fellay Fanny	P	P
Fellay Sébastien	P	P
Filliez Olivier	P	E
Michellod Alain	P	E
Monnard Delphine	P	P
Oakman Rossier Christine	P	P
Picchio Pauline	P	P
Troillet Emmanuel	P	P
Invités		
Liste des membres invités (Bureau, exécutif, intervenant externe, ...)		
Fabien Sauthier	P	
Mélanie Mento	P	
Jean-Daniel Troillet	E	
Jérôme Maret	P	
Julien Vaudan	P	
Emily Vaudan	P	
Christophe Vaudan	P	
Guillaume Amos	E	P

2. Objet(s) concerné(s)

Coefficient d'impôts de 1.0 pour 2026

3. Position de la commission sur l'entrée en matière

Entrée en matière acceptée tacitement.

4. Discussions de détail

Jean-Daniel Troillet étant occupé à participer à une autre séance, Mélanie Mento et Jérôme Maret nous présentent le coefficient d'impôts et le taux d'indexation pour 2026. Ces facteurs sont les deux variables dans la détermination des impôts communaux. Le coefficient, appliqué au taux d'imposition détermine l'impôt communal alors que l'indexation est un mécanisme de compensation qui permet d'atténuer l'augmentation fiscale.

Ces deux composantes sont au niveau le plus favorable possible pour le contribuable de Val de Bagnes.

5. Vote final de la commission

La commission accepte à l'unanimité de ses membres d'appliquer le coefficient d'impôt de 1.0 pour 2026.

6. Conclusion de la commission

Le coefficient d'impôt 1.0 étant le plus favorable pour la population contribuable de Val de Bagnes, la commission ne peut que soutenir la décision de l'appliquer en 2026.

Pour la commission « COGEST »

Célia Chevrier
Présidente de commission



Instructions (Art. 18 RCG) :

A chaque proposition soumise à décision, la commission compétente rédige un rapport de commission qui a pour objectif de transmettre à l'ensemble des Conseillers généraux une explication sur le travail de la commission. Il doit exposer la position de la commission sur le sujet donné.

Distribution (à la commission)

Par qui : Le Président de la commission
Quand : La semaine qui suit la séance
Comment : Plateforme électronique

Distribution (exécutif, législatif, directeurs opérationnels)

Par qui : Le Président de la commission
Quand : 5 jours avant le Plénum
Comment : Plateforme électronique

Distribution (à la population)

Par qui : L'Administration communale

Quand : Dans les 5 jours qui suivent le Plénum qui valide le PV

Comment : Intégré au PV qui est disponible sur le site internet



RAPPORT DE COMMISSION « COGEST »
Concernant le Crédit budgétaire pour un soutien à Blatten de
CHF107'850.-

Du 01.09.2025

1. Tableau des présences

Commission	18.08.2025	01.09.2025
Chevrier Célia	P	P
Rossier Gaëtan	P	P
Darbellay Baptiste	P	E
Fellay Fanny	P	P
Fellay Sébastien	P	P
Filliez Olivier	P	E
Michellod Alain	P	E
Monnard Delphine	P	P
Oakman Rossier Christine	P	P
Picchio Pauline	P	P
Troillet Emmanuel	P	P
Invités		
Liste des membres invités (Bureau, exécutif, intervenant externe, ...)		
Fabien Sauthier	P	
Mélanie Mento	P	
Jean-Daniel Troillet	E	
Jérôme Maret	P	
Julien Vaudan	P	
Emily Vaudan	P	
Christophe Vaudan	P	
Guillaume Amos	E	P

2. Objet(s) concerné(s)

Crédit budgétaire pour un soutien à Blatten de CHF 107'850.-

3. Position de la commission sur l'entrée en matière

Entrée en matière acceptée tacitement.

4. Discussions de détail

Mélanie Mento, Fabien Sauthier et Jérôme Maret nous expliquent que la Fédération des communes valaisannes a contacté l'ensemble des communes du Canton pour proposer un soutien commun compris entre 5 à 10 francs par habitants selon la capacité financière des communes.

En tant que région de montagne, particulièrement sensibles à la thématique des dangers naturels, les communes d'Entremont se sont accordées pour une participation solidaire.

Pour la commune de Val de Bagnes, selon les statistiques officielles au 31.12.2024 et en prenant le montant de 10 francs par habitant, ceci correspond à CHF 107'850.-.

Bourg-Saint-Pierre, avec son faible nombre d'habitants a par exemple décidé d'élever le montant à 20 francs.

En cas d'approbation, la contribution totale pour le district en faveur de la population de Blatten s'élèverait à CHF 150'000. Ce montant sera versé à la commune de Blatten directement.

Au niveau comptable, la section des finances communales du canton du Valais a recommandé la présentation au budget sous la rubrique 10220.3199.01.

5. Vote final de la commission

La commission accepte à l'unanimité de ses membres le crédit budgétaire de CHF 107'850.- pour un soutien à la commune de Blatten.

6. Conclusion de la commission

Les différents membres de la commission saluent cette démarche solidaire et coordonnée au niveau de l'Entremont et encouragent le conseil général à approuver ce crédit budgétaire de CH 107'850.- pour aider la commune de Blatten à se reconstruire.

Pour la commission « COGEST »

Célia Chevrier
Présidente de commission



Instructions (Art. 18 RCG) :

A chaque proposition soumise à décision, la commission compétente rédige un rapport de commission qui a pour objectif de transmettre à l'ensemble des Conseillers généraux une explication sur le travail de la commission. Il doit exposer la position de la commission sur le sujet donné.

Distribution (à la commission)

Par qui : Le Président de la commission
Quand : La semaine qui suit la séance
Comment : Plateforme électronique

Distribution (exécutif, législatif, directeurs opérationnels)

Par qui : Le Président de la commission
Quand : 5 jours avant le Plénum
Comment : Plateforme électronique

Distribution (à la population)

Par qui : L'Administration communale
Quand : Dans les 5 jours qui suivent le Plénum qui valide le PV
Comment : Intégré au PV qui est disponible sur le site internet



RAPPORT DE COMMISSION « SSPTPEE »

Plénum du 10 septembre 2025

1. Tableau des présences

Commission	Date 03.09.25	Date 2	Date 3
Saillen Lionel	P		
Bouverat Myriam	P		
Alter Armand	P		
Besse Cédric	P		
Besson Félix	P		
Gaillard Christophe	P		
Délitroz Gabriel	P		
Deslarzes Sophie	P		
Farquet Sarah	P		
Maret Gérald	P		
Perraudin Florian	E		
Perraudin Julian	E		
Terrettaz Cédric	P		

2. Objet(s) concerné(s)

- Coefficient d'impôts pour 2026 de 1.0
- Taux d'indexation pour 2026 de 176%
- Crédit budgétaire concernant le soutien à Blatten de CHF 107'850.- (rubrique 0220.3199.50)

3. Position de la commission sur ces trois éléments

En date du mercredi 3 septembre 2025, la présentation des documents relatifs au plénum du 10 septembre a permis aux onze membres présents d'échanger sur ces trois points (coefficient d'impôt, taux d'indexation et soutien à Blatten).

A la suite de la séance de la COGEST du 20 août, quelques petits compléments ont été apportés par le président de la commission notamment sur l'uniformisation du soutien à Blatten.

A l'unanimité des membres présents, ces trois objets sont approuvés.

Pour la commission « SSPTPEE »

Lionel Saillen
Président de commission